

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 SEPTEMBRE 2019

COMPTE RENDU

Le conseil d'administration du Groupement d'Intérêt Public Haute-Marne s'est réuni sous la présidence de M. Bruno SIDO, Président du groupement, le 23 septembre 2019 à 10h00, au conseil départemental de la Haute-Marne.

Participaient à la réunion les administrateurs (7)

M. Bruno SIDO,	Président,
M. Michel BOULLEE,	Vice-Président,
M. Nicolas LACROIX,	Président du conseil départemental,
M. Hervé GERIN,	Sous-Préfet de Saint-Dizier, représentant l'Etat,
M. Laurent GOUVERNEUR,	Maire de Montreuil sur Blaise,
M. Bertrand OLLIVIER,	Conseiller départemental,
M. David MAZOYER,	ANDRA – Directeur Centre Meuse Haute-Marne.

Membres excusés ayant donné un pouvoir non nominatif (1)

Mme Christine GUILLEMY,	Vice-Présidente du conseil régional.
-------------------------	--------------------------------------

Participaient également (9)

Mme Eve MECHAIN,	DDFIP de la Haute-Marne – Directrice du pôle gestion publique,
Mme Maryse CHARPENTIER,	Chargée des Politiques Contractuelles et des Partenariats GIP Haute-Marne,
M. Olivier DESCHARMES,	Agent Comptable du GIP Haute-Marne,
M. Eric LAFON,	Directeur Adjoint GIP Haute-Marne,
M. Marc LEBRUN,	ORANO – Responsable Accompagnement Economique du Laboratoire Bure-Saudron,
M. Jean MASSON,	Directeur GIP Haute-Marne,
M. Michaël PETITJEAN	Préfecture de la Haute-Marne – Service de la Coordination des Politiques Publiques et l'Appui du Territoire,
Mme Stéphanie PROBERT	Responsable Administratif GIP Haute-Marne
M. Nicolas SERRAND,	DDFIP de la Haute-Marne - Chef de la division SPL.

Sept administrateurs sont présents et un excusé ayant donné un pouvoir non nominatif soit huit voix sur huit. La règle de quorum est satisfaite, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

Propos introductif de M. le Président

Rapport d'activité du GIP Haute-Marne

M. le Président annonce un nombre élevé de projets de financement au cours de la journée du 23 septembre 2019 : le comité exécutif a acté des aides pour 184 opérations et a émis un avis favorable pour 11 opérations de plus grande ampleur sur lesquelles le conseil d'administration doit statuer.

L'étendue et la diversité des interventions du groupement illustrent l'importance du groupement pour les projets d'investissement du territoire, qu'ils soient publics ou privés.

Mais, ce grand nombre de projets pèsent sur les procédures de décisions et de liquidation des aides. M. le Président souhaite donc améliorer les processus de décision, les synthétiser sans les fragiliser.

Pour se faire, il demande de :

- Elargir certains partenariats avec l'utilisation de guichets uniques comme avec le SDED Haute-Marne pour les interventions sur la performance de l'éclairage public d'une part et sur l'effacement des réseaux aériens en zone de proximité d'autre part. Le syndicat est en charge du choix des opérations, de l'instruction technique, du suivi et de la liquidation des financements.

D'autres dispositifs pourraient s'inspirer de ce partenariat, notamment le dispositif de Maîtrise de la Demande d'Energie mené conjointement avec EDF depuis plusieurs années. Depuis le début de l'année, 21 projets ont été subventionnés pour des montants d'aide entre 846 € et 20.000 €.

- Conforter les pré-instruction techniques : Le GIP a très souvent recours à l'expertise techniques d'organismes tiers pour préparer des décisions de financement. Trois exemples :
 - Le comité forêt pour examiner les dossiers relatifs à la filière bois (investissements sylvicoles). Le GIP réunit préalablement au comité exécutif les techniciens de l'ONF et de la DDT compétents sur ces sujets. Ces rencontres permettent de mieux cerner les particularités de chaque dossier.
 - Les avis ADEME : lorsque le groupement intervient sur la thématique environnementale (réseaux de chaleur biomasse, méthanisation, mobilité hydrogène demain), il utilise l'expertise technique de l'ADEME. Le GIP reste libre d'ajuster son financement dans les limites de la réglementation sur l'encadrement des aides publiques.
 - Les sociétés en restructuration : à titre exceptionnel, le GIP Haute-Marne peut participer à des opérations de restructuration financière d'entreprises en difficulté. Cela a été le cas en mai 2019 avec l'accompagnement de l'abattoir de Chaumont (SEAC SA) alors en redressement judiciaire.

Dans ces situations, le groupement prend attache :

- du Commissaire aux Restructurations et à la Prévention des difficultés des entreprises ;
- des équipes du conseil régional Grand Est chargées de ces suivis ;
- et le cas échéant de l'administrateur judiciaire désigné par le Tribunal de Commerce si une procédure est engagée.

En matière d'entreprises en difficulté, la mobilisation des expertises n'est pas garantie de succès. Ces partenaires confortent cependant les décisions du groupement en apportant, en amont, des expertises techniques ou juridiques utiles.

- Limiter les versements de petits montants. Désormais, les versements intermédiaires inférieurs à 3.000 € ne seront plus possibles. Les versements de petits montants ne seront possibles que pour solder l'aide.

Par ailleurs, M. le Président veut mieux faire connaître les activités et le rôle du GIP. Le groupement a toujours scrupuleusement fait preuve de transparence. Ainsi l'ensemble et le détail des décisions sont disponibles sur le site internet du GIP Haute-Marne. Tout le monde peut accéder aux procès-verbaux des comités exécutifs, des conseils

d'administration, des assemblées générales. Chaque décision individuelle de financement est donc accessible.

Cette transparence est nécessaire, elle n'est pas suffisante. M. le Président souhaite désormais que le GIP communique de manière proactive. L'action du groupement doit être plus visible, ses initiatives mieux expliquées.

En ce sens, le SDED présentera son programme de déploiement de bornes de recharge de véhicules électriques viendra devant l'assemblée du groupement le 23 septembre 2019.

Le syndicat n'aura pas l'exclusivité mais ce sera le premier bénéficiaire du nouveau dispositif d'aide à la mobilité électrique proposé à l'assemblée.

Décisions du conseil d'administration

6521 - ASSOCIATION LE BOIS L'ABBESSE - construction d'un ESAT sur la Zone de référence - Saint-Dizier (19-14)

Le conseil d'administration décide d'accorder à l'association "Le Bois l'Abbesse", une aide au profit de la construction d'un nouvel ESAT sur la zone de référence de Saint-Dizier. L'assiette subventionnable s'élève à 8.908.327 € HT.

Cette aide, de 20% dans la limite de 1.781.665 €, est prise au titre de l'action 19-09 "Aide directe ou indirecte à l'immobilier de service".

L'aide étant supérieure à la délégation du comité exécutif (400.000 €), la décision appartient au conseil d'administration.

Conseil départemental de la Haute-Marne - aménagement de la RD147 entre la RD25 et la RD67A - Reynel-Vignes-la-Côte (19-15)

Le conseil d'administration décide d'accorder au conseil départemental de la Haute-Marne, une aide au profit de l'aménagement de la RD147 entre la RD25 et la RD67A de Reynel à Vignes-la-Côte. L'assiette subventionnable s'élève à 1.178.749 € HT.

Cette aide, de 50 %, dans la limite de 589.374 €, est prise au titre de l'action 19-35 "Programmes routiers" sous réserve de la modification du programme d'activité en assemblée générale.

Conseil départemental de la Haute-Marne - aménagement d'un giratoire - intersection A5 RN67 RD10 à Semoutiers (19-16)

Cette décision annule et remplace la décision n° 4524 du comité exécutif du 16 mars 2015 accordant une aide de 23%, dans la limite de 185.000 €.

Le conseil d'administration décide d'accorder au conseil départemental de la Haute-Marne, une aide pour l'aménagement d'un giratoire à l'intersection A5/RN67/RD10 à Semoutiers. L'assiette subventionnable est arrêtée à 1.385.000 € HT.

Cette aide, de 34 % dans la limite de 465.000 €, est prise au titre de l'action 19-35 "Programmes routiers".

Communauté d'Agglomération Saint-Dizier Der et Blaise - zone référence voies entre rues Frères Lumière et A. Schweitzer - Bettancourt-la-Ferrée (19-17)

Le conseil d'administration décide d'accorder à la communauté d'agglomération Saint-Dizier Der et Blaise une aide en faveur de "zone référence - voies entre rues Frères Lumière et A. Schweitzer" à Bettancourt-la-Ferrée. L'assiette subventionnable s'élève à 1.053.611 € HT.

Cette aide, de 40 % dans la limite de 421.444 €, est prise au titre de l'action 19-10 "Accompagner l'achèvement des Zones d'Activité Economique".

L'aide étant supérieure à la délégation du comité exécutif, la décision appartient au conseil d'administration.

Commune d'Eurville-Bienville - réfection pont mobile rue de la Forge à Bienville (19-18)

Cette décision annule et remplace la décision du 8 mars 2019.

Le conseil d'administration décide d'accorder une aide à la commune d'Eurville-Bienville pour l'opération "réfection pont mobile rue de la Forge à Bienville", dont l'assiette subventionnable s'élève à 890.974 € HT.

Cette aide, de à 28 %, dans la limite de 249.651 €, est prise au titre de l'action 19-35 "Programmes routiers".

L'aide étant supérieure à la délégation du comité exécutif, la décision appartient au conseil d'administration.

Dossiers touristiques présentés par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Langres (19-19)

Le conseil d'administration décide de se prononcer favorablement, au titre de l'action 19.22 "équipements touristiques départementaux" du programme d'activité 2019, sur l'attribution des subventions suivantes en faveur du PETR du Pays de Langres :

Projet	Montant des travaux HT	Montant éligible HT	Subvention GIP	Taux d'aide
Dispositif de mise en réseau des sites patrimoniaux du Pays de Langres	90 400 €	90 400 €	14 464 €	16 %
Mise en tourisme du site de la Source de la Meuse	121 660 €	121 660 €	24 332 €	20 %
Réhabilitation de la résidence de tourisme de la Vingeanne	192 000 €	192 000 €	38 400 €	20 %
Réaménagement de la tufière de Rolampont	49 080 €	49 080 €	9 816 €	20 %
Plan d'interprétation du patrimoine – phase 2	67 000 €	67 000 €	13 400 €	20 %
Plan d'interprétation du patrimoine – phase 3	70 000 €	70 000 €	14 000 €	20 %
Installation de points de collecte et de tri sélectif des déchets aux lacs de la Liez et de Charmes	49 438 €	49 438 €	9 888 €	20 %
TOTAL	639 578 €	639 578 €	124 300 €	19 %

Contrat rural CIGEO-SYNDIESE de Saudron - Réexamen (19-20)

Le conseil d'administration décide de valider le contrat rural CIGEO-SYNDIESE de Saudron modifié incluant l'achèvement du PLU sous maîtrise d'ouvrage communautaire.

Le GIP Haute-Marne participera au financement des douze opérations retenues, dont le coût global s'élève à 2.193.729,50 € (HT ou TTC).

Chacune des douze opérations fera l'objet, le moment venu, d'une décision individuelle en comité exécutif ou en conseil d'administration selon la délégation.

Contrat de ville de Saint-Dizier 2015-2020 - Modification (19-21)

Le conseil d'administration décide d'acter, au titre de l'action 19-30 « Contrats de Ville 2015-2020 », la modification du contrat de ville de Saint-Dizier 2015-2020 à 57.659.164 € HT d'investissements, pour 30 opérations, avec un financement du groupement prévu à 16.306.327 € (28 %).

La décision du conseil d'administration, concernant le contrat de ville de Saint-Dizier 2015-2020, ne vaut pas accord de financement. Chacune des opérations fera l'objet, le moment venu, d'une décision individuelle en comité exécutif ou en conseil d'administration selon la délégation.

Contrat de ville de Joinville 2015-2020 – Modification (19-22)

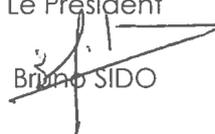
Le conseil d'administration décide d'acter, au titre de l'action 19-30 « Contrats de Ville 2015-2020 », la modification du contrat de ville de Joinville 2015-2020.

Le contrat de ville de Joinville 2015-2020 comporte 55 opérations chiffrées. Leur coût total s'élève à 21.921.663 €.

La décision du conseil d'administration, concernant le contrat de ville de Joinville 2015-2020, ne vaut pas accord de financement. Chacune des 55 opérations fera l'objet, le moment venu, d'une décision individuelle en comité exécutif ou en conseil d'administration selon la délégation.

L'ordre du jour étant épuisé à 11h00, la séance est levée.

Le Président


Bruno SIDO

Le Commissaire du Gouvernement

23 OCT. 2019

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 23 SEPTEMBRE 2019	N°19-14
OBJET : ASSOCIATION "LE BOIS L'ABBESE" - construction d'un ESAT sur la Zone de référence - Saint-Dizier	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	7
Absent(s) ayant donné procuration	1
Total des membres présents ou représentés	8
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

L'association

L'association « Le Bois l'Abbesse » relève de la loi 1901. Elle fut créée en février 1973 pour gérer des établissements médicaux-sociaux dont le premier a été l'IME de Saint-Dizier construit en 1971.

Avec l'évolution des politiques publiques et sociales, l'association s'est adaptée pour répondre aux besoins des personnes handicapées en devenant une plateforme de services avec notamment :

- 1977 – création d'un CAT et d'un hébergement pour les travailleurs à Saint-Dizier ;
- 1981 – ouverture d'un foyer de vie avec hébergement et accueil de jour ainsi que d'un IME à Langres ;
- 2001 – ouverture d'un CAT à Langres ;
- 2005 – les CAT deviennent des ESAT ;
- 2011 – ouverture de l'hébergement autisme ;
- 2016 – ouverture d'un foyer de vie personnes handicapées vieillissantes.

L'association propose aujourd'hui près de 600 accompagnements auprès de personnes en situation de handicap, qui se déclinent en déficience intellectuelle, autisme, polyhandicap, handicap psychique, handicap rare, handicap sensoriel et infirmité motrice cérébrale.

Elle offre une couverture départementale haut-marnaise concrétisée par l'implantation de structures à Saint-Dizier (localisation principale), Joinville et Langres. Ses actions visent à favoriser l'autonomie, la citoyenneté, le mieux-être et l'épanouissement ainsi que l'intégration scolaire, sociale et l'insertion professionnelle.

Pour mener à bien ses missions, l'association emploie près de 270 salariés permanents (243 ETP en 2017).

Le projet de construction d'un nouvel ESAT

L'ESAT de Saint-Dizier dispose d'un agrément pour accueillir 172 personnes en situation de handicap encadrées par une équipe pluridisciplinaire composée de 26 salariés.

Le site historique de l'établissement est très excentré de la ville de Saint-Dizier (le site de l'Argente Ligne). Vieillissant, il est énergivore, non fonctionnel et inconfortable lors des saisons extrêmes

Il comprend actuellement neuf ateliers : bois/menuiserie, conditionnement, élevage, espaces verts, marquage, montage, palettes, tri de papier et repassage.

Le conseil d'administration de l'association a fait le choix de délocaliser l'ensemble des activités dans une construction neuve sur la zone de référence de Saint-Dizier, à l'exception de l'activité élevage (la localisation historique est mieux adaptée notamment dans l'éventualité de la recherche d'une labellisation bio).

Le projet de nouvelle implantation s'accompagne de la création une activité de blanchisserie (faible concurrence locale et activité existante dans de nombreux ESAT) et une autre de restauration (en lien avec le lycée Saint-Exupéry, activité consistant à former des personnes aux différents métiers de la restauration).

Le coût, au stade de l'APS, est estimé à 10 M€ HT (terrain, travaux, prestations intellectuelles, mobilier,...), avec un commencement des travaux prévu pour le premier semestre 2020 et une ouverture pour octobre 2022.

La caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, le conseil régional ainsi que le GIP Haute-Marne sont sollicités.

Pour le groupement, certains postes de dépenses tels que "assurances" et "mobilier" sont inéligibles ramenant l'assiette de subvention à 8.908.327 € HT.

Il est proposé au conseil d'administration d'accorder à l'association « Le Bois l'Abbesse », une aide au profit de la construction d'un nouvel ESAT sur la zone de référence de Saint-Dizier dont l'assiette subventionnable s'élève à 8.908.327 € HT.

Cette aide pourrait s'élever à 20%, dans la limite de 1.781.665 € au titre de l'action 19-09 "Aide directe ou indirecte à l'immobilier de service".

L'aide pourrait être allouée sur la base du régime cadre exempté n° SA 39252, relatif aux aides à finalité régionale pour la période 2014-2020, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n°651/2014 du 17 juin 2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014.

L'aide proposée étant supérieure à la délégation du comité exécutif (400.000 €), la décision appartient au conseil d'administration.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR 8 VOIX
DECIDE**

d'accorder à l'association « Le Bois l'Abbesse », une aide au profit de la construction d'un nouvel ESAT sur la zone de référence de Saint-Dizier dont l'assiette subventionnable s'élève à 8.908.327 € HT.

Cette aide, de 20% dans la limite de 1.781.665 €, est prise au titre de l'action 19-09 "Aide directe ou indirecte à l'immobilier de service".

Elle est allouée sur la base du régime cadre exempté n° SA 39252, relatif aux aides à finalité régionale pour la période 2014-2020, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n°651/2014 du 17 juin 2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014.

L'aide proposée étant supérieure à la délégation du comité exécutif (400.000 €), la décision appartient au conseil d'administration.

RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le 23 OCT. 2019	Chaumont, le 21 OCT. 2019 LE PRESIDENT 

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 23 SEPTEMBRE 2019	N°19-15
OBJET : Conseil départemental de la Haute-Marne - aménagement de la RD147 entre la RD25 et la RD67A - Reynel-Vignes-la-Côte	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	7
Absent(s) ayant donné procuration	1
Total des membres présents ou représentés	8
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	1

Aménagements des RD 25 et 427

Le conseil départemental a décidé de mener un programme d'aménagement des routes départementales (RD) 25 et 427 afin d'améliorer la desserte de CIGEO vers le Sud et l'Ouest.

La RD 25 est un axe Nord-Sud permettant d'assurer la liaison entre la RD 427 (Germay) et la RD 674 (Rimaucourt). Son trafic est de :

- 546 véhicules/jour dont 6,6 % de poids-lourds entre la RD 674 et Epizon ;
- 280 véhicules/jour entre Epizon et la RD 427 à Germay.

Le parti d'aménagement retenu consiste à élargir la chaussée existante, en-dehors des agglomérations, par la création de poutres afin de favoriser la circulation des poids-lourds sur ces axes et donc d'améliorer la desserte économique des activités qui sont en cours d'étude sur le secteur de CIGEO.

Afin que l'ensemble des itinéraires soit aménagé à terme, le conseil départemental procède à la mise hors gel de la chaussée des RD 25 et 427 en agglomération, en accompagnant des traverses réalisées sous maîtrise d'ouvrage communale. En rase campagne, la mise hors gel est réalisée par le rechargement de la chaussée existante.

Pour rappel, les travaux réalisés sur la RD 25 s'élèvent entre 2012 et 2017 à 8,76 M€ HT. Ils ont été accompagnés globalement par le groupement à hauteur de 6,48 M€ soit 74 %.

Localisation	Maître d'ouvrage	Montant (M€ HT)	Aide (M€)	Taux	Date
Entre Epizon et Germay	CD	1,89	1,51	80 %	Août 2012 – Juin 2013
Traversée d'Epizon	Commune	0,77	0,40	52 %	2013-2014
Traversée d'Epizon	CD	0,55	0,44	80 %	2013-2014
Entre Epizon et Busson	CD	2,09	1,67	80 %	Août – Nov. 2013
Entre Busson et Reynel	CD	2,42	1,93	80 %	Oct. 2014 – Mai 2015
Entre Reynel et la RD 147	CD	1,04	0,52	50 %	Août 2016 – Mai 2017
TOTAL		8,76	6,48	74 %	

Concernant la RD 427, Les travaux sous maîtrise d'ouvrage communale et départementale se sont élevés à 3,68 M€ HT et ont été accompagnés par le groupement à hauteur de 1,94 M€ soit 53 %.

Aménagements de la section de la RD 147 entre la RD 25 et la RD 67A

L'opération a pour objet le recalibrage et la mise hors gel de la section de la RD 147 comprise entre la RD 25 (Reynel) et la RD 67A (Vignes-la-Côte).

Investissement	Montant (€ HT)
Levés topographiques – sondages	5.749
Acquisitions foncières	20.000
Travaux (hors travaux de canalisation AEP)	1.121.360
Contrôles extérieurs	19.640
Déviations et signalisation	10.000
Coordination SPS et publicité	2.000
TOTAL	1.178.749

Les travaux sont prévus sur le second semestre 2019. Ils consistent en :

- Terrassement généraux ;
- Réalisation d'une structure de chaussée neuve en poutre de rive et en pleine largeur ponctuellement ;
- Renforcement de l'ancienne chaussée ;
- Mise en œuvre de la couche de roulement ;
- Construction d'assainissement routier intégré à cet aménagement ;
- Remplacement d'une section d'environ 80 m de canalisation d'eau potable reliant les sources de la Val Fontaines au réservoir de la Petite Champagne à Rimaucourt (travaux sous maîtrise d'ouvrage communale).

La largeur de la chaussée sera de 6 m. Elle sera revêtue d'un enrobé coulé à froid, sur une structure de chaussée de 7 m de largeur totale. L'accotement sera stabilisé en grave sur 1 m de large.

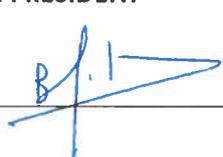
Il est proposé au conseil d'administration d'accorder au conseil départemental de la Haute-Marne, une aide au profit de l'aménagement de la RD147 entre la RD25 et la RD67A de Reynel à Vignes-la-Côte dont l'assiette subventionnable s'élève à 1.178.749 € HT.

Cette aide pourrait s'élever à 50 %, dans la limite de 589.374 € au titre de l'action 19-35 "Programmes routiers" sous réserve de la modification du programme d'activité en assemblée générale.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR 7 VOIX (Nicolas Lacroix ne prend pas part au vote)
DECIDE

d'accorder au conseil départemental de la Haute-Marne, une aide au profit de l'aménagement de la RD147 entre la RD25 et la RD67A de Reynel à Vignes-la-Côte. L'assiette subventionnable s'élève à 1.178.749 € HT.

Cette aide, de 50 %, dans la limite de 589.374 €, est prise au titre de l'action 19-35 "Programmes routiers" sous réserve de la modification du programme d'activité en assemblée générale.

RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE (Nicolas Lacroix ne prend pas part au vote)	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement	Chaumont, le 21 OCT. 2019 LE PRESIDENT
23 OCT. 2019	

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 23 SEPTEMBRE 2019	N°19-16
OBJET : Conseil départemental de la Haute-Marne - aménagement d'un giratoire - intersection A5 RN67 RD10 à Semoutiers	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	7
Absent(s) ayant donné procuration	1
Total des membres présents ou représentés	8
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	1

L'intersection constituée par le débouché de l'autoroute A5 sur la route nationale (RN) 67 et la route départementale (RD) 10, située sur le territoire de la commune de Semoutiers, constitue un point d'entrée de l'agglomération chaumontaise et une des portes d'accès au futur parc naturel national et au projet de station touristique "Animal Explora", porté par le conseil départemental de la Haute-Marne.

Ce carrefour présente un caractère dangereux :

- la vitesse des véhicules sortant de l'autoroute est élevée et est à l'origine d'accidents au niveau de la zone d'insertion sur la RN 67 ;
- les vitesses pratiquées par les conducteurs allant de la RN 67 (Chaumont) vers la RD 10 (Arc-en-Barrois) et par ceux empruntant ces axes dans l'autre sens, sont inadaptées au droit de l'intersection.

A la demande du conseil départemental, l'Etat a commandé, une étude d'opportunité du réaménagement du carrefour, à la société APRR. Au regard des conclusions de cette étude terminée en juin 2012, l'aménagement en giratoire de ce carrefour est apparu comme solution permettant :

- d'apporter un haut niveau de sécurité aux usagers ;
- de garantir une homogénéité d'itinéraire de la RN 67 ;
- de marquer la limite entre la RN 67 et la RD 10.

En 2013, la maîtrise d'ouvrage était estimée à 800.000 € HT. Une première convention définissait les conditions financières de réalisation :

Financeurs	Montant (€)	Taux
Etat	110.000	14%
GIP Haute-Marne (décision n° 4524 du comité exécutif du 16/03/2015)	185.000	23%
Conseil départemental	160.000	20%
Société APRR	345.000	43%
TOTAL	800.000	100%

Alors qu'une seconde convention cadrerait les conditions techniques et administratives de réalisation, remise entretien et exploitation entre l'Etat, le conseil départemental et la société APRR.

Au cours de l'étude, le département a dû prendre en compte des demandes supplémentaires (non intégrées dans l'étude d'opportunité) :

- nécessité de créer une voie provisoire du fait du maintien de la circulation sur la RN 67 et à la sortie de l'A5 pendant la durée des travaux tout en assurant une garantie de cinq ans sur la couche de roulement ;
- démolition des structures de chaussée au niveau des délaissées pour réaliser des aménagements paysagers afin d'améliorer la lisibilité du giratoire ;
- renforcement de la signalisation de chantier pendant les travaux avec des dispositifs de séparateurs modulaires de voie ;

Par ailleurs, les coûts des travaux de chaussées ont augmenté d'environ 20% entre 2011 et 2019.

Coût	Montant (€ HT)
Levés topographiques - sondages	8.500
Acquisition foncières yc implantations, bornages	7.500
Travaux (voirie, aménagements paysagers, clôtures et portails)	1.302.000
Contrôles extérieurs (études et travaux)	30.000
Déviation et signalisation	33.000
Coordination SPS et publicité	4.000
TOTAL	1.385.000

Les caractéristiques du giratoires sont :

- 20 m de rayon intérieur ;
- chaussée annulaire de 7 m de large ;
- Îlot central de 13 m de rayon dont 4,50 m franchissables pour les transports exceptionnels.

Il est à noter que cette opération figure dans le programme de développement de territoire de Cigeo.

Le plan de financement modifié pourrait être :

Financeurs	Montant (€)	Taux
Etat	110.000	8%
GIP Haute-Marne	465.000	34%
Conseil départemental	465.000	34%
Société APRR	345.000	25%
TOTAL	1.385.000	100%

Il est proposé au conseil d'administration d'annuler la décision n° 4524 du comité exécutif du 16 mars 2015 accordant une aide de 23%, dans la limite de 185.000 € pour une opération initialement estimée à 800.000 € HT.

Il est proposé au conseil d'administration d'accorder au conseil départemental de la Haute-Marne, une aide pour l'aménagement d'un giratoire à l'intersection A5/RN67/RD10 à Semoutiers dont l'assiette subventionnable est arrêtée à 1.385.000 € HT.

Cette aide pourrait s'élever à 34 %, dans la limite de 465.000 € au titre de l'action 19-35 "Programmes routiers".

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR 7 VOIX (Nicolas Lacroix ne prend pas part au vote)
DECIDE**

d'annuler la décision n° 4524 du comité exécutif du 16 mars 2015 accordant une aide de 23%, dans la limite de 185.000 € pour une opération initialement estimée à 800.000 € HT.

Le conseil d'administration décide d'accorder au conseil départemental de la Haute-Marne, une aide pour l'aménagement d'un giratoire à l'intersection A5/RN67/RD10 à Semoutiers. L'assiette subventionnable est arrêtée à 1.385.000 € HT.

Cette aide, de 34 % dans la limite de 465.000 €, est prise au titre de l'action 19-35 "Programmes routiers".

RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE (Nicolas Lacroix ne prend pas part au vote)	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le Le Commissaire du Gouvernement	Chaumont, le 21 OCT. 2019 LE PRESIDENT
23 OCT. 2019	

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 23 SEPTEMBRE 2019	N°19-17
OBJET : Communauté d'Agglomération Saint-Dizier Der et Blaise - zone référence voies entre rues Frères Lumière et A. Schweitzer - Bettancourt-la-Ferrée	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	7
Absent(s) ayant donné procuration	1
Total des membres présents ou représentés	8
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

La communauté de commune de Saint-Dizier, Der et Perthois crée au début des années 2000 un parc d'activité couvrant un ensemble parcellaire de plus de 800 ha répartis sur trois communes : Villiers-en-Lieu (120 ha), Saint-Dizier au centre (530 ha) et Bettancourt-la-Ferrée (150 ha), dont 640 ha de foncier seront aménagés en vue d'accueillir des implantations d'entreprises.

Le site, labellisé zone de référence en 2012 avait un positionnement initial autour des activités économiques type industrie agro-alimentaire, logistique et métallurgie-mécanique.

Les deux premières tranches de travaux ont permis d'aménager près de 200 ha situés entre Bettancourt-la-Ferrée et Saint-Dizier, à proximité immédiate de la route départementale 635 assurant notamment l'implantation de l'hôpital de Saint-Dizier ainsi que toutes ses activités annexes.

La requalification du site s'est poursuivie par la création d'un parkway : grand axe paysagé traversant la zone depuis la route départementale 635 jusqu'à la zone industrielle de Trois-Fontaines. Cette nouvelle voie permet d'engager l'aménagement et la commercialisation des parcelles situées dans la section ouest du site et de désenclaver les parcelles dans sa proximité immédiate. L'aménagement du site s'est poursuivi par la création d'une jonction Nord/Sud parallèle à rue Louis Neel.

De nouveaux travaux sont envisagés. Il s'agit de la création de voies d'accès entre la rue des frères Lumière et la rue Albert Schweitzer, permettant ainsi la commercialisation de nouvelles parcelles.

Il s'agit de desservir les espaces non encore aménagés entre CORSI FIT au Sud et l'Hôpital au Nord (derrière la station ESSO).

C'est ainsi plus d'une dizaine de parcelles représentant environ 8,5 ha qui seront rendus accessibles à l'Est du parc. Ces aménagements s'accompagneront de la création d'un parking de plus de 1.000 m².

Poste de dépenses	Coût (€ HT)
Maîtrise d'œuvre	37.175
VRD – Voie principale	926.677
VRD – Voie Est	71.452
Eclairage public – Voie principale	16.566
Eclairage public – Voie Est	1.741
Total	1.053.611

Le plan de financement prévisionnel est la suivant :

Cofinanceurs	Montant (€)	Taux
Etat	421.444	40%
GIP Haute-Marne	421.444	40%
Maître d'ouvrage	210.723	20%
Total	1.053.611	100%

Au titre de l'action 19-10 "Accompagner l'achèvement des Zones d'Activité Economique", le conseil d'administration pourrait accorder une aide de 40 %, dans la limite de 421.444 €, pour cette opération sur une assiette subventionnable s'élevant à 1.053.611 € HT.

L'aide proposée étant supérieure à la délégation du comité exécutif, la décision appartient au conseil d'administration.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR 8 VOIX
DECIDE**

d'accorder à la communauté d'agglomération Saint-Dizier Der et Blaise une aide en faveur de "zone référence - voies entre rues Frères Lumière et A. Schweitzer" à Bettancourt-la-Ferrée. L'assiette subventionnable s'élève à 1.053.611 € HT.

Cette aide, de 40 % dans la limite de 421.444 €, est prise au titre de l'action 19-10 "Accompagner l'achèvement des Zones d'Activité Economique".

L'aide étant supérieure à la délégation du comité exécutif, la décision appartient au conseil d'administration.

RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le <small>Le Commissaire du Gouvernement</small>	Chaumont, le 21 OCT. 2019 LE PRESIDENT 
23 OCT. 2019	

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 23 SEPTEMBRE 2019	N°19-18
OBJET : Commune d'Eurville-Bienville - réfection pont mobile rue de la Forge à Bienville	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	7
Absent(s) ayant donné procuration	1
Total des membres présents ou représentés	8
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

Le pont du canal situé rue de la Forge à Bienville a été construit en 1870.

Il est quotidiennement emprunté par les habitants de la commune d'Eurville-Bienville comme par ceux des communes de Chamouilley, Roches-sur-Marne, Prez-sur-Marne et Bayard-sur-Marne. Il est utilisé pour les déplacements pendulaires de la semaine mais également par les randonneurs cyclistes et piétons.

Le 10 octobre 2013, un bateau empruntant le canal a heurté le pont partiellement ouvert.

Depuis il est impraticable pour son usage terrestre.

Suite à un accident le pont est hors service.

Le comité du GIP du 8 mars 2019 avait accordé une aide de 30%, dans la limite de 160.591 €, pour la réfection du pont dont le montant des travaux était estimé à 535.306 € HT.

Lors de l'ouverture des plis fin février 2019, la commune a constaté que l'offre de l'entreprise retenue s'élevait à 802.039 € HTR, variantes incluses, au lieu de 454.820 €, augmentant de ce fait les frais annexes.

L'ouverture des plis a révélé des coûts plus importants et l'assurance a arrêté sa participation.

Cette décision annule et remplace celle du 08/03/2019.

Postes de dépenses	Coût (€ HT)
Etude géotechnique	3.375
AMO	8.980
Etude diagnostic	6.000
Travaux	802.039
Contrôle extérieur	8.000
Relevés topographiques	912
Mission SPS	1.330
Mission maîtrise d'œuvre	58.000
Désamiantage	838
Raccordement ERDF FT	1.500
Assurance DO	3.000
TOTAL	893.974

L'assurance dommage-ouvrage est exclue de l'assiette qui s'élève à 890.974 € HT.

Le plan de financement prévisionnel est la suivant :

Cofinanceurs	Montant (€)	Taux
Etat	178 194	20%
Conseil départemental	178 194	20%
Assurances	106.740	12%
GIP Haute-Marne	249.651	28%
Maître d'ouvrage	178.195	20%
Total	890.974	100%

La décision du 8 mars 2019 avait été prise par le comité exécutif au titre de l'action 19-35 "Programmes routiers". La délégation de cet organe étant limitée à 200.000 € la décision appartient au conseil d'administration.

Il est proposé au conseil d'administration d'annuler la décision du 8 mars 2019.

Il est proposé au conseil d'administration d'accorder, au titre de l'action 19-35 "Programmes routiers", une aide à la commune d'Eurville-Bienville pour l'opération « réfection pont mobile rue de la Forge à Bienville » dont l'assiette subventionnable s'élève à 890.974 € HT.

Cette aide pourrait s'élever à 28 %, dans la limite de 249.651 €.

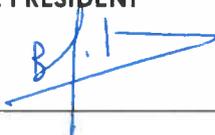
**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR 8 VOIX
DECIDE**

d'annuler la décision du 8 mars 2019.

Le conseil d'administration décide d'accorder une aide à la commune d'Eurville-Bienville pour l'opération "réfection pont mobile rue de la Forge à Bienville", dont l'assiette subventionnable s'élève à 890.974 € HT.

Cette aide, de à 28 %, dans la limite de 249.651 €, est prise au titre de l'action 19-35 "Programmes routiers".

L'aide étant supérieure à la délégation du comité exécutif, la décision appartient au conseil d'administration.

RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE		
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le <small>Le Commissaire du Gouvernement</small>	Chaumont, le	21 OCT. 2019
23 OCT. 2019		LE PRESIDENT 

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 23 SEPTEMBRE 2019	N°19-19
OBJET : Dossiers touristiques présentés par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Langres	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	7
Absent(s) ayant donné procuration	1
Total des membres présents ou représentés	8
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

Le schéma d'aménagement et de développement du Pays de Langres, établi par la société Traces TPI pour le compte du PETR du Pays de Langres, présente et complète les actions qui figuraient dans le schéma d'aménagement validé en 2014, par des opérations à conduire en complément entre 2018 et 2024 en matière de développement touristique.

Ce document doit servir de repère et de feuille de route aux référents des projets ainsi qu'aux différentes instances techniques et politiques concernées par la question du tourisme.

Il doit permettre de prioriser les actions pour répondre aux principaux enjeux qui ont été définis dans ce schéma, ainsi que de définir les enveloppes financières mobilisées par les maîtres d'ouvrage au titre de ce schéma de développement.

Il a vocation à être amendé et mis à jour régulièrement.

Le Groupement est sollicité financièrement dans le cadre du programme d'activité 2019 - action 19.22 "équipements touristiques départementaux", pour les projets suivants figurant dans le schéma d'aménagement et de développement :

Dispositif de mise en réseau des sites patrimoniaux du Pays de Langres

Le PETR a prévu la mise en place d'un dispositif d'accueil homogène sur tous les sites visant à conférer à la destination "Pays de Langres" une identité communicante, à communiquer sur les lieux l'idée d'une offre globale attractive et à constituer des points de repère spatiaux qui vont mailler le territoire.

Ce dispositif se traduit par la production et la pose d'un ou plusieurs totems verticaux sur chaque site (panneau recto-verso de 180 cm X 70 cm), sur la base de la charte graphique du Plan d'Interprétation du Patrimoine du Pays de Langres.

La mise en réseau des sites se fait via une cartographie au recto du panneau qui met en avant l'ensemble des sites du schéma. La face verso présente le site.

Ces totems seront posés soit en bord de route, soit à l'entrée des sites, selon le contexte local. 25 totems au total seront répartis entre les sites suivants : Auberive (1), canal (1), Chapelle de Presles (1), Choiseul (1), Cognelot (1), Fayl-Billot (1), Gorges Vingeanne (1), Marais de Chézeaux (1), Montigny (1), Montsaugeon (1), Morimond (1), Recourt (1), Source Meuse (1), Tufière Rolampont (1), Villa Andilly (1), Faverolles (2), Langres (4), Bourbonne-les-Bains (4).

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	Base	Aide	Taux d'aide	Demandé / Confirmé
LEADER		57 856 €	64%	Demandé
GIP Haute-Marne	90 400 €	14 464 €	16%	
PETR du Pays de Langres		18 080 €	20%	
total		90 400 €	100%	

Aménagement du site de la Source de la Meuse

Le site de la source de la Meuse est un élément symbolique fort pour les publics belges et hollandais. Sans mise en tourisme aucune, le site attire annuellement 3 000 personnes. Le site est à la tête d'un itinéraire cyclable européen (véloroute 54 - La Meuse à vélo) qui relie la source à l'estuaire de la Meuse.

L'aménagement du site est ainsi volontairement tourné vers l'accueil des cyclotouristes. Ce projet se traduit par :

- la mise en place d'une station de recharge solaire pour vélos,
- l'installation de toilettes sèches (avec réservoir d'eau de pluie),
- un équipement pour les cyclotouristes (abris, table, repose vélos, bancs de repos),
- un parking pour véhicules légers et un stationnement pour les bus,
- des panneaux d'interprétation du site (conception, fourniture et pose),
- des travaux de reprise de la source, canalisée actuellement dans un fossé en bord de route, avec une mise en valeur légère de la résurgence,
- la mise en place de deux relais information service de la Véloroute 54,
- des travaux paysagers.

Le site n'étant desservi par aucun réseau d'eau potable, d'assainissement ou d'électricité, les équipements installés seront autonomes.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	Base	Aide	Taux	Demandé/accordé
Etat (DETR)	121 660 €	20 000	16%	Demandé
Conseil départemental		40 000	33%	Demandé
GIP Haute-Marne		24 332	20%	
PETR du Pays de Langres		37 328	31%	
TOTAL		121 660	100%	

Réhabilitation de la résidence de tourisme de la Vingeanne

Le PETR est propriétaire de la résidence de tourisme de la Vingeanne, gérée via une délégation de service public par M. Patrick Baude.

Cet établissement dispose de 60 chalets, un restaurant, une piscine couverte. Les circuits de commercialisation et le positionnement retenu par M. Baude pour promouvoir la résidence de tourisme, ont permis, depuis 2016, de remettre l'équipement à flot.

Les chalets ont plus de 10 ans et leur conception remonte à 20 ans. En plus des problèmes liés à la conception, ils ne satisfont plus aux standards de locatif de tourisme d'hôtellerie de plein air actuels. Une rénovation intérieure est nécessaire pour pérenniser un positionnement concurrentiel dans cette gamme de produits.

Les améliorations apportées aux 20 premiers chalets comprennent :

- la modernisation de l'équipement des cuisines,
- la rénovation complète des installations de salle de bain,
- la modernisation de l'équipement des chambres,
- la rénovation des sols.

A noter que seuls les éléments fixes sont pris en compte. Les éléments de décoration et le mobilier non fixés ne sont pas éligibles.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	Base	Aide	Taux d'aide	Demandé / Confirmé
Etat (DETR)	192 000 €	38 400 €	20%	Demandé
Etat (contrat de ruralité)		38 400 €	20%	Demandé
Excédent CD 52		38 400 €	20%	Demandé
GIP Haute-Marne		38 400 €	20%	
PETR du Pays de Langres		38 400 €	20%	
total		192 000 €	100%	

Réaménagement de la tuffière de Rolampont

La tuffière de Rolampont est classée Natura 2000.

Le gestionnaire du site (ONF), le propriétaire (commune) et l'aménageur du site (PETR) constatent que les équipements d'accueil du public ne permettent plus d'y assurer un accueil de qualité. Par ailleurs, des désordres (érosion, dégradations, cheminements non respectés), liés à la fréquentation croissante du lieu, nuisent à sa préservation mais aussi à la sécurité des visiteurs. Il est d'autre part nécessaire de contrôler la progression des boisements qui ferment le site.

Il est donc prévu de mettre en œuvre :

- des travaux d'infrastructure : rénovation et création de plateforme d'accueil du public en bas et en haut de la tuffière, passerelles, reprise de sentiers dégradés pour canaliser les flux, confortement de talus, barrières et haies de protection des zones fragiles, fléchage directionnel, travaux aux abords du parking public,
- des travaux paysagers : réouverture d'une clairière, ouverture du paysage autour de la tuffière et sur le site pour valoriser le paysage historique de la tuffière (coupe d'arbres, élagage de sécurité, broyage).

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	Base GIP HT	Aide	Taux	Demandé/confirmé
Etat (DETR)	49 080 €	8 110 €	17%	Confirmé
Conseil départemental 52		16 220 €	33%	Demandé
GIP Haute-Marne		9 816 €	20%	
PETR		14 934 €	30%	
TOTAL		49 080 €	100%	

Plan d'interprétation du patrimoine – Phase 2

Le PETR du Pays de Langres pilote un programme de valorisation des plus beaux sites patrimoniaux du pays de Langres. Cette valorisation se traduit par une mise en valeur nommée "interprétation du patrimoine".

L'interprétation consiste à présenter un site, un patrimoine, sous un angle ludique, par le biais d'un récit vivant. Cette interprétation est diffusée via des supports audio, soit sur des points fixes, soit sur des parcours itinérants (Bourbonne-les-Bains).

Ainsi, pour la phase 2 de mise en œuvre, le plan d'interprétation du patrimoine vise à renforcer l'offre touristique des sites suivants :

- le canal entre Champagne et Bourgogne, au travers du Tunnel de Balesmes (sortie sud à Heuilley-Cotton) qui est le plus long tunnel du réseau fluvial français de gabarit freycinet,
- la station thermale de Bourbonne-les-Bains : itinéraires autour de l'histoire thermale de la station,
- la tuffière de Rolampont : tuffière emblématique du sud haute-marnais et du parc national en construction.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	Base	Aide	Taux d'aide	Demandé / Confirmé
Etat (contrat de ruralité 2018)	67 000 €	26 800 €	40%	Confirmé
Excédent CD 52		13 400 €	20%	Demandé
GIP Haute-Marne		13 400 €	20%	
PETR du Pays de Langres		13 400 €	20%	
total		67 000 €	100%	

Plan d'interprétation du patrimoine – Phase 3

Pour la phase 3 de mise en œuvre, le plan d'interprétation du patrimoine vise à renforcer l'offre touristique des sites suivants :

- les gorges de la Vingeanne : pupitres et travaux sur le chemin d'accès aux gorges,
- le village d'Auberive : mise en valeur des éléments architecturaux remarquables,
- les Marais de Chézeaux : interprétation du site et travaux sur le chemin qui traverse le site protégé,
- la mise en place d'un panneau passe-tête à Langres pour compléter les éléments déjà actés.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	Base	Aide	Taux d'aide	Demandé / Confirmé
Etat (DETR)	70 000 €	28 000 €	40%	
CD 52		14 000 €	20%	
GIP Haute-Marne		14 000 €	20%	
PETR du Pays de Langres		14 000 €	20%	
total		70 000 €	100%	

Installation de points de collectes et de tri sélectif des déchets aux lacs de la Liez et de Charmes

Le développement des activités de loisirs sur les lacs de la Liez et de Charmes porte ses fruits puisque les sites attirent, outre les investisseurs privés, de nombreux touristes.

Toutefois, le volume de déchets générés sur ces sites devient trop important au regard des infrastructures de collecte mises en place jusqu'alors.

Il devient nécessaire d'offrir, sur ces sites, des points de collecte dimensionnés à la fréquentation et permettant de faire du tri sélectif.

Le projet consiste à installer un point de collecte par site, sous forme de bennes enterrées.

Cette démarche est accompagnée par la communauté de communes du Grand Langres qui prendra en charge l'enlèvement des déchets.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	Base	Aide	Taux d'aide	Demandé / Confirmé
CD 52	49 438 €	25 200 €	51 %	Demandé
GIP Haute-Marne		9 888 €	20%	
PETR du Pays de Langres		14 350 €	29 %	
total		49 438 €	100%	

Pour ces différents dossiers, le Groupement est sollicité financièrement dans le cadre du programme d'activité 2019 - action 19.22 "équipements touristiques départementaux".

Le conseil d'administration est donc appelé à se prononcer sur l'attribution de ces subventions, en faveur du PETR du Pays de Langres.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR 8 VOIX
DECIDE**

- de se prononcer favorablement, au titre de l'action 19.22 "équipements touristiques départementaux" du programme d'activité 2019, sur l'attribution des subventions suivantes en faveur du PETR du Pays de Langres :

Projet	Montant des travaux HT	Montant éligible HT	Subvention GIP	Taux d'aide
Dispositif de mise en réseau des sites patrimoniaux du Pays de Langres	90 400 €	90 400 €	14 464 €	16 %
Mise en tourisme du site de la Source de la Meuse	121 660 €	121 660 €	24 332 €	20 %
Réhabilitation de la résidence de tourisme de la Vingeanne	192 000 €	192 000 €	38 400 €	20 %
Réaménagement de la tufière de Rolampont	49 080 €	49 080 €	9 816 €	20 %
Plan d'interprétation du patrimoine – phase 2	67 000 €	67 000 €	13 400 €	20 %
Plan d'interprétation du patrimoine – phase 3	70 000 €	70 000 €	14 000 €	20 %
Installation de points de collecte et de tri sélectif des déchets aux lacs de la Liez et de Charmes	49 438 €	49 438 €	9 888 €	20 %
TOTAL	639 578 €	639 578 €	124 300 €	19 %

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention correspondante.

RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le Le Commissaire du Gouvernement 23 OCT. 2019	Chaumont, le 21 OCT. 2019 LE PRESIDENT 

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 23 SEPTEMBRE 2019	N°19-20
OBJET : Contrat rural CIGEO-SYNDIESE de Saudron - Réexamen	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	7
Absent(s) ayant donné procuration	1
Total des membres présents ou représentés	8
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

Le conseil d'administration du GIP Haute-Marne a été appelé à se prononcer, le 12 mars 2018, sur le contrat rural CIGEO-SYNDIESE de Saudron, comprenant douze opérations pour un montant de travaux de 2.176.240 €.

Le financement du GIP Haute-Marne vise à compléter les autres aides publiques pour porter le cumul des aides au taux maximum d'aides publiques autorisé, au cas particulier de cette collectivité.

Par courrier du 27 juin 2019, M. le Maire de Saudron a demandé au Groupement de réviser le contrat rural afin d'augmenter la ligne relative au plan local d'urbanisme de Saudron, dorénavant de la compétence de la communauté de communes du bassin de Joinville en Champagne. Il convient en effet de prendre en compte notamment des études qui pourraient être prescrites par l'Autorité Environnementale. Les travaux à la charge de la communauté de communes seraient portés de 13 510,50 € HT à 31 000 € HT.

Il est proposé au conseil d'administration de valider le contrat rural CIGEO-SYNDIESE de Saudron modifié, tel que figurant en annexe à la présente délibération, et d'autoriser M. le Président à le signer.

Le GIP Haute-Marne participera au financement des douze opérations retenues, dont le coût global s'élève à 2.193.729,50 € (HT ou TTC).

Chacune des douze opérations fera l'objet, le moment venu, d'une décision individuelle en comité exécutif ou en conseil d'administration selon la délégation.

Sur ces douze opérations, six ont été engagées pour un montant de 926.275 € (59 % du contrat), avec un appui financier du GIP Haute-Marne de 542.027 €. Au 13 septembre 2019, 295.064 € ont été versés (54 %).

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR 8 VOIX DECIDE

de valider le contrat rural CIGEO-SYNDIESE de Saudron modifié, tel que figurant en annexe à la présente délibération, et d'autoriser M. le Président à le signer.

Le GIP Haute-Marne participera au financement des douze opérations retenues, dont le coût global s'élève à 2.193.729,50 € (HT ou TTC).

Chacune des douze opérations fera l'objet, le moment venu, d'une décision individuelle en comité exécutif ou en conseil d'administration selon la délégation.

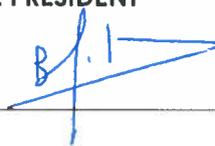
RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
au Commissaire du Gouvernement

Chaumont, le

21 OCT. 2019

LE PRESIDENT



23 OCT. 2019

Contrat de village de Saudron 2013-2020 - Annexe à la délibération n° 19-20 du 23 septembre 2019



CONTRAT ACTUEL - Délibération du 7 décembre 2015 - Convention signée le 16 mai 2018		Montant des travaux avec honoraires			Observations
		CA 25/03/2013	CA 07/12/2015	CA 12/03/2018	
Contrat de village	Maitre d'ouvrage	Montant des travaux avec honoraires	Montant des travaux avec honoraires	Montant des travaux avec honoraires	Modification du contrat de village de Saudron 2013-2020 - CA du 23/09/2019
Projets					
Aménagement de la place de la mairie et de la place de l'église avec réfection des garages	Commune de Saudron	370 000 € HT	370 000 € HT	400 000 € HT	Montant des travaux avec honoraires
Réfection voiries rue de la Bataille et impasse de l'Orge	Commune de Saudron	45 000 € HT	41 664 € HT	41 664 € HT	400 000 € HT
Réaménagement d'une maison existante en bâtiment basse consommation (BBC)	Commune de Saudron	305 231 € TTC	322 235 € TTC	322 235 € TTC	41 664 € HT
Elaboration d'un plan local d'urbanisme (PLU)	Commune de Saudron	15 841 € HT	15 841 € HT	8 330,50 € HT	322 235 € TTC
	CCBJC			7 510,50 € HT	8 330,50 € HT
	CCBJC			6 000,00 € HT	7 510,50 € HT
Aménagement d'un appartement dans les locaux de la mairie	Commune de Saudron	45 000 € TTC	39 500 € TTC	39 500 € TTC	23 489,50 € HT
Travaux de curage du ruisseau de l'Orge	Commune de Saudron	300 000 € HT	300 000 € HT		39 500 € TTC
Aménagement d'un bassin de rétention d'eau entre Saudron et Gillaumé	Commune de Saudron				
Réhabilitation d'une maison	Commune de Saudron				
Installation d'un chauffage à l'église et d'un système d'éclairage basse consommation	Commune de Saudron	22 000 € HT	26 000 € HT		350 000 € TTC
Réhabilitation de la toiture de la Sacristie	Commune de Saudron				
Mise en accessibilité de la mairie et travaux dans la mairie	Commune de Saudron	70 000 € HT	105 000 € HT	26 000 € HT	26 000 € HT
Travaux d'assainissement non collectif sur toute la commune	Commune de Saudron	225 000 € TTC	490 000 € TTC	490 000 € TTC	105 000 € HT
Travaux de réfection du chemin d'Echenay et voiries communales	Commune de Saudron	92 000 € HT	160 000 € HT	55 000 € HT	490 000 € TTC
Plantation d'arbres en forêt communale	Commune de Saudron			25 000 € HT	55 000 € HT
Achat de maisons	Commune de Saudron			300 000 € HT	25 000 € HT
TOTAL		1 490 072 € HT ou TTC	1 870 240 HT ou TTC	2 176 240 € HT ou TTC	2 193 729,50 € HT ou TTC

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 23 SEPTEMBRE 2019	N°19-21
OBJET : Contrat de ville de Saint-Dizier 2015-2020 - Modification	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	7
Absent(s) ayant donné procuration	1
Total des membres présents ou représentés	8
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

Rappel bilan du contrat de ville 2010-2014

Par délibération du 2 décembre 2010, le conseil d'administration du GIP Haute-Marne s'était prononcé favorablement en faveur du contrat de ville de Saint-Dizier 2010-2014, qui comportait 8 opérations. Le coût total était estimé à 51.000.000 € HT pour lesquels le financement du GIP Haute-Marne représentait 24 % dans la limite de 12.279.238 €.

A fin 2014, 6 opérations avaient été réalisées :

- la réhabilitation de la friche industrielle Devanlay en centre technique municipal,
- la construction du centre culturel « les Fuseaux »,
- la requalification de la place de Gigny,
- la première phase d'aménagement du quai promenade sur les berges Sud du canal,
- l'aménagement d'une halte nautique et d'une darse,
- la réhabilitation de la passerelle des Ajots,

pour un montant global de travaux de 36.629.901 € HT et une aide du GIP Haute-Marne de 8.671.580 €. Le programme de travaux avait donc été réalisé à 71 %.

Contrat de ville 2015-2020

Pour la mandature communale 2014-2020, le GIP Haute-Marne a renouvelé son soutien aux politiques des villes de Saint-Dizier, Chaumont, Langres et Joinville dans le cadre de contrats pluriannuels.

Le programme d'investissement de la Ville de Saint-Dizier, qui s'élevait globalement à 47.544.500 € HT, avait été divisé en trois priorités (1, 2 et 3), selon le degré de maturité des projets. Les projets de priorité 1 avaient été proposés, dans un premier temps, au conseil d'administration, lors de sa réunion du 7 décembre 2015, lequel s'était prononcé sur une maquette comportant 8 opérations dont le coût total s'élevait à 12.650.000 € HT. Le financement du GIP Haute-Marne représentait 28 % dans la limite de 3.555.000 €.

Le 24 avril 2017, le conseil d'administration s'était prononcé sur une nouvelle maquette prenant en compte 16 opérations supplémentaires représentant un total d'aide supplémentaire du GIP de 8.724.600 €.

Le montant global des travaux HT était donc porté à 43.432.000 € et l'aide du GIP représentait globalement 12.279.600 € (28 %).

La convention de financement a été signée le 6 juillet 2017.

Par courrier en date du 24 juillet 2019, la Ville de Saint-Dizier et la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der et Blaise, sollicitent une nouvelle révision du contrat de ville 2015-2020, l'accompagnement supplémentaire du GIP Haute-Marne ayant vocation à dynamiser les trois axes de développement que sont le programme « Saint-Dizier Cœur de Ville », la rénovation urbaine et le renforcement des équipements structurants du territoire.

Les ajustements par rapport au contrat déjà acté se récapituleraient comme suit :

Axe 1 : « SAINT-DIZIER 2020 » – Phase 2

Action 1-1 Densification du commerce en centre-ville

Opération 1-1-2 : Tranche 2 – démolition et travaux, aménagements espaces publics (cœur Gambetta)

Opération remplacée par les nouvelles opérations 1-1-4 et 1-1-5 – Aménagement du cœur commercial tranches 1 et 2

Opération 1-1-3 : Tranche 3 - Réhabilitation du marché couvert

Nouvelle opération.

Une des opérations phare du réaménagement du cœur de ville est la réhabilitation et la modernisation du marché couvert.

Les halles, situées en plein cœur de ville, accueillent deux marchés hebdomadaires qui se tiennent à la fois à l'intérieur (produits alimentaires) et à l'extérieur (produits vestimentaires et ameublement) sur la place du 11 novembre 1918.

Malgré un taux de fréquentation relativement bon, l'état du marché peut être qualifié de vétuste. Le bâtiment actuel est vieillissant, peu isolé, non conforme aux normes d'hygiène et d'accessibilité PMR. De plus, la connexion et les flux piétons entre le centre-ville et le marché sont très peu fluides, la halle manquant de visibilité.

Le marché a donc besoin d'être renforcé et développé afin d'être plus accueillant et attractif, et d'apporter une meilleure réponse aux attentes de la population.

Les travaux engagés viseront à intégrer pleinement le marché couvert aux autres opérations prévues à proximité, notamment la restructuration complète du cœur commercial, la réouverture de l'Ornel, l'aménagement des berges du canal, etc.

Le projet va se partager en deux temps : la démolition du bâtiment actuel puis la reconstruction des nouvelles halles.

- ◆ Coût prévisionnel : 4.175.701 € HT
- ◆ GIP : 1.252.710 € (30%)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Saint-Dizier

Opération 1-1-4 : Aménagement du cœur commercial – Tranche 1

Nouvelle opération.

L'ambition de la Ville, à travers le projet « Saint-Dizier Cœur de ville » est de créer un centre attractif, esthétique et convivial. Ce projet est la continuité du programme « Saint-Dizier 2020 ». Une réserve foncière importante a été constituée en vue de préparer des terrains et de réaliser les études d'impact.

Une première phase de démolition, menée en 2018, a permis de libérer une partie de l'emprise foncière du cœur Gambetta, entre les rues Maréchal de Lattre de Tassigny et Gambetta. La Ville

souhaite maintenant poursuivre et finaliser cette phase de démolition et donc de préparation des terrains en vue des aménagements du cœur de ville.

Les emprises libérées vont permettre de mettre en place deux types d'aménagements :

- La démolition des bâtiments de l'îlot « Tranche 3 », situés entre les rues Maréchal de Lattre de Tassigny et Gambetta, va permettre la mise en place du projet commercial qui densifiera le centre-ville,
- Les démolitions des îlots « De Lattre – Ornel » et Mauclerc, situés entre la rue Maréchal de Lattre de Tassigny et le canal, permettront l'implantation de nouveaux équipements (brasserie, bowling, aménagement piétonnier et paysager, places de stationnement) qui viendront compléter le développement d'un pôle de loisirs en centre-ville autour du canal, déjà composé de la halte nautique, de la promenade le long du canal, du centre nautique et du cinéma.

- ◆ Coût prévisionnel : 832.000 € HT
- ◆ GIP : 249.600 € (30%)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Saint-Dizier

Opération 1-1-5 : Aménagement du cœur commercial – Tranche 2

Nouvelle opération.

Le centre-ville redessiné sera entièrement piéton et comprendra une grande place dans la continuité du jardin du château.

Cette tranche d'opération se fera en parallèle des travaux menés dans le cadre de la réhabilitation du marché couvert, puisqu'ils consisteront en l'aménagement de ses abords et en la reprise de toute l'esplanade qui l'entoure.

- ◆ Coût prévisionnel : 2.100.000 € HT
- ◆ GIP : 630.000 € (30%)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Saint-Dizier

Action 1-2 : Berges du canal – phase 2 – Lamartine et Ortiz

La réalisation d'une halte nautique et la valorisation des berges sud du canal en quai promenade constituaient une première étape du volet de transformation du canal, prévue dans le cadre du projet « Saint-Dizier 2020 ».

La poursuite de ce projet dans le cadre du programme « action cœur de ville » permet la réalisation de la seconde tranche d'aménagement paysager et urbanistique des berges. Une première phase de travaux d'aménagement des berges du canal, entre le pont Theuriet et l'avenue Victor Hugo, a démarré début 2019.

Cette opération d'envergure sera complétée par la requalification du Quai Lamartine et de la rue Louis Ortiz. Les travaux mis en œuvre le long du Quai Lamartine vont permettre de réaménager l'ensemble du parking, d'aménager un cheminement piétonnier végétalisé et de créer un square autour de la maison éclusière.

En parallèle, la rue Louis Ortiz sera requalifiée pour sécuriser les entrées d'écoles et faciliter les liens entre le canal et le cœur de ville, notamment piétonniers.

Les travaux étaient initialement estimés à 2.600.000 € HT et la subvention du GIP Haute-Marne, au taux de 30 %, était limitée à 780.000 €.

Les travaux s'élèveraient dorénavant à 4.895.590 € et la subvention du GIP Haute-Marne, au taux de 30 %, serait limitée à 1.468.677 €.

- ◆ Coût prévisionnel : 4.895.590 € HT
- ◆ GIP : 1.468.677 € (30%)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Saint-Dizier

Action 1-3 : Liaison Marne-Château

Opération 1-1-2 : Des Ajots à Vergy – Berges Nord Bonettes et Berges Sud ancien hôpital

Montant revu à la baisse pour tenir compte des coûts réels.

- ◆ Coût réel : 2.066.130 € HT
- ◆ GIP : 619.839 € (30%)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Saint-Dizier

Axe 2 : RENOVATION URBAINE

Action 2-1 : Aménagement des entrées de ville

Opération 2-1-3 : Aménagement de l'entrée de ville Sud – 1^{ère} tranche – Aménagement parking poids lourds et piste cyclable Marnaval

Montant revu à la baisse pour tenir compte des coûts réels, l'opération étant soldée.

- ◆ Coût réel : 1.144.723 € HT
- ◆ GIP : 343.417 € (30%)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Saint-Dizier

Action 2-3 : Renouvellement de l'habitat

Opération 2-3-3 : Renouvellement de l'habitat – Tranche 3 - Démolition de l'immeuble Somme

Nouvelle opération.

Le projet initié lors de la précédente génération de programme de rénovation urbaine se poursuit dans une logique de reconstruction du Vert-Bois axée autour de l'habitat individuel et d'une plus grande mixité de typologie de logements en faveur de l'accession à la propriété.

Les opérations de démolition mises en œuvre afin de permettre le réaménagement du Vert-Bois vont contribuer à conforter la fonction principalement résidentielle du quartier au sein de la ville, en participant à la réduction de la vacance.

Cette tranche 3 concerne la démolition de l'immeuble Somme, situé boulevard Henri Dunant, nécessaire afin que le projet d'aménagement de ce boulevard en « rue Jardin » puisse être engagé.

- ◆ Coût prévisionnel : 269.160 € HT
- ◆ GIP : 53.832 € (20%)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Saint-Dizier

Action 2-4 : Aménagements de la trame viaire

Opération 2-4-1 : Aménagements de la trame viaire – Boulevard Dunant – rue Jardin -

Le terme « tranche 1 » est supprimé dans l'intitulé de l'opération.

Le boulevard Dunant est une voie structurante du Vert-Bois. Profondément transformé au Sud par la réalisation du square du Foirail et par les nouvelles opérations de la place de l'Europe, la requalification du boulevard se fera autour d'un axe très paysager tirant parti de l'importance des démolitions dans ce secteur.

Le coût initialement estimé à 2.000.000 € HT est porté à 4.300.000 € HT et la subvention du GIP Haute-Marne, au taux de 20 %, est portée de 400.000 € à 860.000 €.

- ◆ Coût prévisionnel : 4.300.000 € HT
- ◆ GIP : 860.000 € (20%)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Saint-Dizier

Opération 2-4-2 : Aménagement de la trame viaire – Tranche 1 – Accès résidentialisation – rues Entrevan/Camus – Immeubles Sarthe – Gers - Mayenne - Allier

L'intitulé de l'opération est modifié.

Les montants sont inchangés.

- ◆ Coût prévisionnel : 1.500.000 € HT
- ◆ GIP : 300.000 € (20%)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Saint-Dizier

Action 2-5 : Projet paysager du Vert-Bois – jardins familiaux et partagés

Le taux d'aide est modifié : 15 % au lieu de 20 %, le projet bénéficiant de subventions de l'ANRU à 35 % et du FEDER 2014-2020 à 30 %.

L'aide du GIP Haute-Marne passe donc de 300.000 € à 225.000 €.

- ◆ Coût prévisionnel : 1.500.000 € HT
- ◆ GIP : 225.000 € (15%)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Saint-Dizier

Axe 3 : EQUIPEMENTS STRUCTURANTS

Action 3-2 : Création d'un pôle associatif

Opération 3-2-1 : Création d'un pôle associatif – Tranche 1 – bâtiment principal

Montant revu à la baisse pour tenir compte des coûts réels, l'opération étant soldée.

- ◆ Coût réel : 2.270.271 € HT
- ◆ GIP : 681.082 € (30%)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Saint-Dizier

Opération 3-2-2 : Création d'un pôle associatif – Tranche 2 – aménagements extérieurs et annexes

Montant revu à la baisse pour tenir compte des coûts réels, l'opération étant soldée.

- ◆ Coût réel : 793.298 € HT
- ◆ GIP : 237.990 € (30%)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Saint-Dizier

Opération 3-2-3 : Création d'un pôle associatif – Tranche 3 – réaffectation des locaux vacants – Locaux Léo Lagrange

Montant revu à la baisse pour tenir compte des coûts réels, l'opération étant soldée.

- ◆ Coût réel : 277.858 € HT
- ◆ GIP : 73.851 € (30%)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Saint-Dizier

Action 3-3 : Réorganisation de l'action socio-éducative – Pôle social

Action supprimée – reportée après 2020

Action 3-5 : Elargissement de l'offre du centre nautique de Saint-Dizier

Le coût initialement estimé à 3.400.000 € HT est porté à 4.651.642 € HT et la subvention du GIP Haute-Marne, au taux de 30 %, est portée de 1.020.000 € à 1.395.492 €.

- ◆ Coût prévisionnel : 4.651.642 € HT
- ◆ GIP : 1.395.492 € (30%)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der et Blaise

Action 3-6 : Réhabilitation du site Décathlon en pôle sports et loisirs – Tranche 1 – Acquisition, démolitions et premiers aménagements

L'intitulé de l'action est modifié.

Les montants sont inchangés.

- ◆ Coût prévisionnel : 3.000.000 € HT
- ◆ GIP : 900.000 € (30%)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Saint-Dizier

Action 3-7 : Réhabilitation des abords du Collège de la Noue

Les chiffres sont revus à la baisse. Le coût estimé initialement à 869.724 € HT passe à 792.791 € HT et la subvention du GIP Haute-Marne, au taux de 30 %, passe de 260.917 € à 237.837 €.

- ◆ Coût prévisionnel : 792.791 € HT
- ◆ GIP : 237.837 € (30%)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Saint-Dizier

Action 3-8 : Amélioration du stade Jacquin – pôles athlétisme et foot

Nouvelle action

Suite aux assises du sport bragard organisées par la Ville en mai 2015, cette dernière a initié une réflexion autour de ses infrastructures, de leur gestion ainsi que de leur occupation. Un schéma directeur des équipements sportifs a ainsi été formalisé. Celui-ci a mis en avant la nécessité de

conforter les lieux de pratiques existants et notamment le stade Jacquin pour le football, le football américain et l'athlétisme.

La Ville souhaite donc développer et améliorer l'offre du stade Charles Jacquin :

- en créant une piste d'athlétisme couverte,
- en rénovant les aires de saut et de lancer,
- en renforçant les terrains de grands jeux : terrain herbeux et nouveau terrain synthétique,
- en réhabilitant les vestiaires et les annexes des tribunes.

- ◆ Coût prévisionnel : 3.500.000 € HT
- ◆ GIP : 1.050.000 € (30%)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Saint-Dizier

Action 3-9 : Réaménagement des locaux de l'association du refuge animalier « Andrée Guérin »

Nouvelle action

La ville de Saint-Dizier compte deux structures dédiées à la gestion des animaux : une fourrière animale municipale, gérée en délégation de service public, et un refuge, le « refuge Andrée Guérin », géré par l'association « nos amies les bêtes ».

Ce second équipement, situé à l'extérieur de la ville, ne correspond plus aux attentes des utilisateurs du fait qu'il n'est plus aux normes et n'est plus fonctionnel.

La Ville de Saint-Dizier souhaite donc construire un nouveau refuge à la place de celui existant.

Les travaux prévus concernent :

- la création de 41 boxes pour les chiens, soit une capacité totale de 50 avec 9 boxes conservés,
- la création d'une ou plusieurs chatteries pour un effectif de 80 chats, plus un espace chatons,
- le réaménagement de l'ensemble des espaces extérieurs : circulation du public et des personnels, stationnement, espaces de détente pour les animaux, etc.
- la mise en conformité (accessibilité, sanitaire, énergétique...) des espaces existants conservés.

- ◆ Coût prévisionnel : 700.000 € HT
- ◆ GIP : 210.000 € (30%)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Saint-Dizier

Action 3-10 : Réhabilitation des archives de la Ville

Nouvelle action

La Ville de Saint-Dizier et la Communauté d'Agglomération font face à des difficultés de gestion physique de leurs archives dont le volume n'a cessé de croître ces dernières années, notamment du fait de l'extension de l'intercommunalité, mais aussi de prise de compétences très génératrices d'archives, comme par exemple l'instruction des documents d'urbanisme.

Aujourd'hui il existe plusieurs lieux de stockage, qui posent différents problèmes : éclatement des archives, locaux parfois inappropriés et aux conditions de conservation médiocres, saturation des surfaces de stockage.

Pour remédier à cette problématique, la Ville de Saint-Dizier souhaite porter un projet de création d'un nouvel et unique espace dédié aux archives, qu'elle mutualisera avec l'intercommunalité. Pour ce faire, la Ville a d'ores et déjà fait l'acquisition d'un local situé en toute proximité de la

médiathèque de Saint-Dizier. Cet emplacement idéal permettra, outre la création d'un espace de stockage de qualité, et adapté aux besoins actuels et à venir, d'y développer l'accès au public et ainsi créer, en lien avec la médiathèque, un pôle de lecture publique avec des fonds anciens.

L'élaboration du programme de ce projet est en cours, avec recours à un cabinet spécialisé. Il s'accompagne également du recrutement d'un archiviste.

- ◆ Coût prévisionnel : 840.000 € HT
- ◆ GIP : 252.000 € (30%)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Saint-Dizier

Action 3-11 : Installation d'un système de vidéoprotection intercommunal

Nouvelle action

Dans le cadre de sa compétence prévention de la délinquance, l'Agglomération entend rendre « étanche » son territoire en installant un dispositif de vidéo protection permettant de surveiller l'ensemble des points d'entrée de l'agglomération, et ce en complémentarité avec les systèmes installés par certaines communes.

Des caméras seront implantées sur les principaux axes d'entrée et de sortie du territoire ainsi que sur les axes présentant un intérêt spécifique du point de vue de la prévention de la délinquance. En se coordonnant avec les différentes communes ayant leur propre système de surveillance, les déplacements des potentiels auteurs d'actes de délinquance pourront ainsi être mieux identifiés.

Au total, la communauté d'agglomération prévoit d'installer une cinquantaine de caméras permettant ainsi de traiter une centaine d'accès au territoire.

- ◆ Coût prévisionnel : 1.300.000 € HT
- ◆ GIP : 390.000 € (30%)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Communauté d'agglomération Saint-Dizier, Der et Blaise

Il est proposé au conseil d'administration d'acter, au titre de l'action 19-30 « Contrats de Ville 2015-2020 », la modification du contrat de ville de Saint-Dizier 2015-2020 à 57.659.164 € HT d'investissements, pour 30 opérations, avec un financement du Groupement limité à 16.306.327 € (28 %).

Le tableau récapitulatif des opérations inscrites dans le contrat de ville de Saint-Dizier figure en annexe à la présente délibération.

Le conseil d'administration est invité par ailleurs à autoriser M. le Président à signer la convention à intervenir entre le GIP Haute-Marne, la Ville de Saint-Dizier et la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der et Blaise.

La décision du conseil d'administration, concernant le contrat de ville de Saint-Dizier 2015-2020, ne vaut pas accord de financement. Chacune des opérations fera l'objet, le moment venu, d'une décision individuelle en comité exécutif ou en conseil d'administration selon la délégation.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR 8 VOIX
DECIDE**

- d'acter, au titre de l'action 19-30 « Contrats de Ville 2015-2020 », la modification du contrat de ville de Saint-Dizier 2015-2020 à 57.659.164 € HT d'investissements, pour 30 opérations, avec un financement du Groupement limité à 16.306.327 € (28 %).

Le tableau récapitulatif des opérations inscrites dans le contrat de ville de Saint-Dizier figure en annexe à la présente délibération.

- d'autoriser M. le Président à signer la convention à intervenir entre le GIP Haute-Marne, la Ville de Saint-Dizier et la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der et Blaise.

La décision du conseil d'administration, concernant le contrat de ville de Saint-Dizier 2015-2020, ne vaut pas accord de financement. Chacune des opérations fera l'objet, le moment venu, d'une décision individuelle en comité exécutif ou en conseil d'administration selon la délégation.

RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le Le Commissaire du Gouvernement	Chaumont, le 21 OCT. 2019 LE PRESIDENT 
23 OCT. 2019	

MATRISE D'OUVRAGE		ACTION		ACTION		MONTANT HT		TAUX		AIDE GIP		MONTANT HT		TAUX		AIDE GIP		OBSERVATIONS	
AXE 1 - "SAINT-DIZIER 2020" - PHASE 2		ACTION		ACTION		MONTANT HT		TAUX		AIDE GIP		MONTANT HT		TAUX		AIDE GIP		OBSERVATIONS	
Ville de Saint-Dizier	Action 1.1 - Densification du commerce en centre-ville 1-1-1 Densification du commerce en centre-ville - Tranche 1 - Acquisition et démolition de l'Idl - aménagement parking + acquisition Assomption	Propositions de modifications: contrat de ville 2015-2020 CA du 23 septembre 2019		AXE 1 - "SAINT-DIZIER 2020" - PHASE 2		1 100 000 €		30%		330 000 €		1 100 000 €		30%		330 000 €		Operation 1-1-2 remplacée par opérations 1-1-4 et 1-1-5	
		1-1-2 Densification du commerce en centre-ville - Tranche 2 - Démolition et travaux, aménagements espaces publics (cœur Gambetta)		1-1-2 Densification du commerce en centre-ville - Tranche 2 - Démolition et travaux, aménagements espaces publics (cœur Gambetta)		1 300 000 €		30%		390 000 €		1 300 000 €		30%		390 000 €		Nouvelle opération	
Ville de Saint-Dizier	Action 1.2 - Berges du canal - phase 2 - Lamardine et Ortiz	Phase 2 Opération 1-3-1 - des Ajois au Jard Bonnettes et Berges Sud ancien hôpital		Phase 2 Opération 1-3-1 - des Ajois au Jard Bonnettes et Berges Sud ancien hôpital		900 000 €		30%		270 000 €		900 000 €		30%		270 000 €			
Ville de Saint-Dizier	Action 1.3 - Liaison Marne-Château	Phase 3 - bord de Marne Opération 1-3-2 - des Ajois à Vergy - Berget Nord Bonnettes et Berges Sud ancien hôpital		Phase 3 - bord de Marne Opération 1-3-2 - des Ajois à Vergy - Berget Nord Bonnettes et Berges Sud ancien hôpital		3 575 000 €		30%		1 072 500 €		3 575 000 €		30%		1 072 500 €		Montants réels	
AXE 2 - RENOVATION URBAINE																			
Action 2.1 : Aménagement des entrées de ville																			
Ville de Saint-Dizier	Opération 2-1-1 - Aménagement de l'entrée de ville Ouest - 1ère tranche - Avenue de la République	Opération 2-1-1 - Aménagement de l'entrée de ville Ouest - 1ère tranche - Avenue de la République		Opération 2-1-1 - Aménagement de l'entrée de ville Ouest - 1ère tranche - Avenue de la République		900 000 €		30%		270 000 €		900 000 €		30%		270 000 €			
Ville de Saint-Dizier	Opération 2-1-2 - Aménagement de l'entrée de ville Ouest - 2e tranche - Avenue Salengro	Opération 2-1-2 - Aménagement de l'entrée de ville Ouest - 2e tranche - Avenue Salengro		Opération 2-1-2 - Aménagement de l'entrée de ville Ouest - 2e tranche - Avenue Salengro		1 700 000 €		30%		510 000 €		1 700 000 €		30%		510 000 €			
Ville de Saint-Dizier	Opération 2-1-3 - Aménagement de l'entrée de ville Sud - 1ère tranche - Aménagement parking poids lourds et piste cyclable Marnaval	Opération 2-1-3 - Aménagement de l'entrée de ville Sud - 1ère tranche - Aménagement parking poids lourds et piste cyclable Marnaval		Opération 2-1-3 - Aménagement de l'entrée de ville Sud - 1ère tranche - Aménagement parking poids lourds et piste cyclable Marnaval		1 146 943 €		30%		344 083 €		1 146 943 €		30%		344 417 €		Montants réels	
Ville de Saint-Dizier	Opération 2-1-4 - Aménagement de l'entrée de ville Sud - 2e tranche - Avenue Bergevooy	Opération 2-1-4 - Aménagement de l'entrée de ville Sud - 2e tranche - Avenue Bergevooy		Opération 2-1-4 - Aménagement de l'entrée de ville Sud - 2e tranche - Avenue Bergevooy		1 500 000 €		30%		450 000 €		1 500 000 €		30%		450 000 €			
Action 2.2 : Restructuration du centre commercial du Vert-Bois																			
Ville de Saint-Dizier	Opération 2-2-1 - Restructuration du centre commercial du Vert-Bois - Tranche 1 - Acquisitions, démolitions et premiers aménagements	Opération 2-2-1 - Restructuration du centre commercial du Vert-Bois - Tranche 1 - Acquisitions, démolitions et premiers aménagements		Opération 2-2-1 - Restructuration du centre commercial du Vert-Bois - Tranche 1 - Acquisitions, démolitions et premiers aménagements		4 650 000 €		30%		1 395 000 €		4 650 000 €		30%		1 395 000 €			
Ville de Saint-Dizier	Opération 2-3-1 - Renouvellement de l'habitat - Tranche 1 - Démolition immeubles Gens, Mercure et Salomon	Opération 2-3-1 - Renouvellement de l'habitat - Tranche 1 - Démolition immeubles Gens, Mercure et Salomon		Opération 2-3-1 - Renouvellement de l'habitat - Tranche 1 - Démolition immeubles Gens, Mercure et Salomon		500 000 €		20%		100 000 €		500 000 €		20%		100 000 €			
Ville de Saint-Dizier	Opération 2-3-2 - Renouvellement de l'habitat - Tranche 2 - Démolition des tours Oise et Gentiane	Opération 2-3-2 - Renouvellement de l'habitat - Tranche 2 - Démolition des tours Oise et Gentiane		Opération 2-3-2 - Renouvellement de l'habitat - Tranche 2 - Démolition des tours Oise et Gentiane		600 000 €		20%		120 000 €		600 000 €		20%		120 000 €			
Ville de Saint-Dizier	Opération 2-3-3 - Renouvellement de l'habitat - Tranche 3 - Démolition de l'immeuble Somme	Opération 2-3-3 - Renouvellement de l'habitat - Tranche 3 - Démolition de l'immeuble Somme		Opération 2-3-3 - Renouvellement de l'habitat - Tranche 3 - Démolition de l'immeuble Somme		269 160 €		20%		53 832 €		269 160 €		20%		53 832 €		Nouvelle opération	
Action 2.4 : Aménagements de la trame viaire																			
Ville de Saint-Dizier	Opération 2-4-1 - Aménagements de la trame viaire - Boulevard Dunant - rue Jardin - Tranche 1	Opération 2-4-1 - Aménagements de la trame viaire - Boulevard Dunant - rue Jardin - Tranche 1		Opération 2-4-1 - Aménagements de la trame viaire - Boulevard Dunant - rue Jardin - Tranche 1		2 000 000 €		20%		400 000 €		2 000 000 €		20%		400 000 €		Modification de l'intitulé	
Ville de Saint-Dizier	Opération 2-4-2 - Aménagement de la trame viaire - Tranche 1 - accès résidentialisation - r. Entrevaux - Sarthe - Gers	Opération 2-4-2 - Aménagement de la trame viaire - Tranche 1 - accès résidentialisation - r. Entrevaux - Sarthe - Gers		Opération 2-4-2 - Aménagement de la trame viaire - Tranche 1 - accès résidentialisation - r. Entrevaux - Sarthe - Gers		1 500 000 €		20%		300 000 €		1 500 000 €		20%		300 000 €		Modification de l'intitulé	
Ville de Saint-Dizier	Opération 2-5 - Projet paysager du Vert-Bois - Jardins familiaux et partagés	Opération 2-5 - Projet paysager du Vert-Bois - Jardins familiaux et partagés		Opération 2-5 - Projet paysager du Vert-Bois - Jardins familiaux et partagés		1 500 000 €		20%		300 000 €		1 500 000 €		20%		300 000 €		Changement de taux	
AXE 3 : EQUIPEMENTS STRUCTURANTS																			
Ville de Saint-Dizier	Action 3-1 - Création d'un pôle d'échange multimodal	Action 3-1 - Création d'un pôle d'échange multimodal		Action 3-1 - Création d'un pôle d'échange multimodal		4 500 000 €		30%		1 350 000 €		4 500 000 €		30%		1 350 000 €			
Ville de Saint-Dizier	Action 3-2 - Création d'un pôle associatif	Action 3-2 - Création d'un pôle associatif		Action 3-2 - Création d'un pôle associatif		2 700 000 €		30%		810 000 €		2 700 000 €		30%		810 000 €		Montants réels	
Ville de Saint-Dizier	Opération 3-2-1 - Création d'un pôle associatif - Tranche 1 - bâtiment principal	Opération 3-2-1 - Création d'un pôle associatif - Tranche 1 - bâtiment principal		Opération 3-2-1 - Création d'un pôle associatif - Tranche 1 - bâtiment principal		1 090 333 €		30%		327 100 €		1 090 333 €		30%		327 100 €		Montants réels	
Ville de Saint-Dizier	Opération 3-2-2 - Aménagements extérieurs et annexes	Opération 3-2-2 - Aménagements extérieurs et annexes		Opération 3-2-2 - Aménagements extérieurs et annexes		1 000 000 €		30%		300 000 €		1 000 000 €		30%		300 000 €		Montants réels	
Ville de Saint-Dizier	Opération 3-2-3 - Réaffectation des locaux vacants - Locaux Leo Lagrange	Opération 3-2-3 - Réaffectation des locaux vacants - Locaux Leo Lagrange		Opération 3-2-3 - Réaffectation des locaux vacants - Locaux Leo Lagrange		1 000 000 €		20%		200 000 €		1 000 000 €		20%		200 000 €		Action reportée après 2020	
Action 3-3 : Réorganisation de l'action socio-éducative - Pôle social																			
Communauté d'agglomération Saint-Dizier - Der et Blaise	Opération 3-4-1 - Organisation d'une exposition d'intérêt national - Austrasie	Opération 3-4-1 - Organisation d'une exposition d'intérêt national - Austrasie		Opération 3-4-1 - Organisation d'une exposition d'intérêt national - Austrasie		400 000 €		20%		80 000 €		400 000 €		20%		80 000 €			
Communauté d'agglomération Saint-Dizier - Der et Blaise	Action 3-5 : Elargissement de l'offre du centre nautique de Saint-Dizier	Action 3-5 : Elargissement de l'offre du centre nautique de Saint-Dizier		Action 3-5 : Elargissement de l'offre du centre nautique de Saint-Dizier		3 400 000 €		30%		1 020 000 €		3 400 000 €		30%		1 020 000 €		En augmentation	
Ville de Saint-Dizier	Action 3-6 : Réhabilitation du site Décathlon en espace sports et loisirs - Tranche 1 - Acquisitions, démolitions et premiers aménagements	Action 3-6 : Réhabilitation du site Décathlon en espace sports et loisirs - Tranche 1 - Acquisitions, démolitions et premiers aménagements		Action 3-6 : Réhabilitation du site Décathlon en espace sports et loisirs - Tranche 1 - Acquisitions, démolitions et premiers aménagements		3 000 000 €		30%		900 000 €		3 000 000 €		30%		900 000 €		Modification de l'intitulé	

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 23 SEPTEMBRE 2019	N°19-22
OBJET : Contrat de ville de Joinville 2015-2020 – Modification	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	7
Absent(s) ayant donné procuration	1
Total des membres présents ou représentés	8
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	1

Rappel bilan du contrat de ville 2010-2014

Par délibération du 7 novembre 2011, le conseil d'administration du GIP Haute-Marne s'était prononcé favorablement en faveur du contrat de ville de Joinville 2010-2014.

Le coût total était estimé à 13.367.868 € HT pour lesquels le financement du GIP Haute-Marne représentait 40 % dans la limite de 5.285.147 €.

A fin 2014, le programme avait été réalisé à 25 % puisque les travaux programmés dans le cadre du contrat de ville avaient été engagés à hauteur de 3.280.355 €, le GIP ayant octroyé une aide globale de 1.300.729 € (40 %).

Contrat de ville 2015-2020

Pour la mandature communale 2014-2020, le GIP Haute-Marne a renouvelé son soutien aux politiques des villes de Saint-Dizier, Chaumont, Langres et Joinville dans le cadre de contrats pluriannuels.

Le contrat de ville de la commune de Joinville n'étant pas totalement finalisé, le conseil d'administration, lors de sa réunion du 10 décembre 2018, s'est prononcé sur une sixième maquette (ci-annexée) comportant 40 opérations dont le coût total s'élève à 20.076.938 € (HT ou TTC) avec un volume global de subvention représentant 34 %, soit 6.744.497 €.

Les montants de financement sollicités sur les projets (6.744.497 €) étant supérieurs à l'enveloppe attribuée par le Groupement pour la période 2015-2020, identique à l'enveloppe 2010-2014 (5.285.147 €), le Groupement peut participer au financement des opérations du contrat de ville de Joinville dans la limite d'une enveloppe globale de 5.285.147 €.

Le GIP Haute-Marne a engagé 3.032.313 € sur ces projets, dont 2.287.490 € (75 %) ont été versés au 22 juillet 2019.

A signaler que certaines opérations, supérieures à 100.000 € HT, peuvent bénéficier d'un taux majoré de 50 %, conformément à l'action 19-30 du programme d'activité 2019 du GIP Haute-Marne.

Il est proposé aujourd'hui de modifier et de compléter le contrat de ville de Joinville 2015-2020.

Conformément au tableau ci-annexé, les ajustements par rapport au contrat déjà acté se récapituleraient comme suit :

7 opérations seraient ajustées aux montants réels, les opérations étant soldées :

- Action 1-1 : études et travaux rue du Val de Wassy et Chemin de la Côte Verte
- Action 1-3 : acquisition de l'hôtel de la Poste pour sécuriser un carrefour
- Action 1-4 : création d'une passerelle sur les chutes de la Marne (passerelle du Cavé)
- Action 1-8 : aménagement du Passage du Terme (démolition d'un immeuble en péril, restauration de toiture, aménagement du cheminement arrière accédant à la Côte du Château)
- Action 3-6 : réhabilitation de façades 13 et 15 rue des Marmouzets
- Action 3-8 : aménagement du bâtiment municipal 13 et 15 rue des Marmouzets
- Action 4-2 : installation des services de la Direction départementale des Territoires au 31 rue Aristide Briand

11 opérations verraient leur intitulé modifié et/ou leur montant augmenter ou diminuer

- Action 1-7 : création d'une liaison douce entre Joinville et Vecqueville
- Action 1-9 : mise en valeur de la colline du Château d'en Haut
- Action 2-1 : primes de façades
- Action 2-4 : acquisition de l'Ilôt des Cloutiers et aménagement de la place
- Action 2-5 : acquisition et mise en sécurité de bâtiments 2 rue de la Côte du Château, 22 et 28 rue des Capucins, 6 – 20 – 21 – 22 – 24 – 25 rue des Marmouzets, 1 rue Marcand, 2 – 22 et 32 rue des Royaux, 7 rue du Faubourg Saint-Jacques et 1 rue des Chanoines
- Action 2-6 : rénovation des lieux de production
- Action 3-1 : acquisition d'équipements de vidéo-surveillance
- Action 3-3 : signalétique globale (flux véhicules, piétons, tourisme, panneaux d'information publique lumineux)
- Action 3-4 : restauration de l'église Notre-Dame et de ses abords (rues et places environnantes)
- Action 4-1 : réhabilitation et mise en accessibilité des bâtiments communaux (Auditoire, Gymnase Billon, Bibliothèque, ateliers communaux, salle des fêtes Raymond Hanin)
- Action 9-1 : revitalisation du commerce (boutique éphémère, boutique en fête, coup de pouce à mon commerce, opération FISAC)

1 opération serait supprimée

- Action 6-1 : création d'un hôtel d'entreprises sur la zone artisanale de la Joinchère, sous maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes du bassin de Joinville en Champagne

Un contrat de communauté de communes du Bassin de Joinville en Champagne 2019-2020 a été adopté par le conseil d'administration du 8 mars 2019.

14 nouvelles opérations seraient créées

- Action 1-14 : rénovation de l'avenue Antoine de Saint-Exupéry, des rues Jean Mermoz, de la Fontaine d'Andelot, de la Genevroye, Marcand, des Tanneries, du Valleroy, de Nuisement, Camille Gillet, du Pontcelot, place du Général de Gaulle, rue Philippe Lebon (site de l'ancien Hôtel de la Poste)

Les travaux sont estimés à 1.200.000 € HT et la subvention, au taux de 40 %, serait limitée à 480.000 €.

- | | |
|------------------------|--------------------|
| ◆ Coût prévisionnel : | 1.200.000 € HT |
| ◆ GIP : | 480.000 € (40 %) |
| ◆ Maîtrise d'ouvrage : | Ville de Joinville |

- Action 1-15 : requalification du Quartier du Champ de Tir

Les travaux sont estimés à 822.000 € HT et la subvention, au taux de 40 %, serait limitée à 328.800 €.

- ◆ Coût prévisionnel : 822.000 € HT
- ◆ GIP : 328.800 € (40 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Joinville

- Action 1-16 : rénovation du Passage de la Poterne

Les travaux sont estimés à 150.000 € HT et la subvention, au taux de 40 %, serait limitée à 60.000 €.

- ◆ Coût prévisionnel : 150.000 € HT
- ◆ GIP : 60.000 € (40 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Joinville

- Action 1-17 : création du parking des Ursulines

Les travaux sont estimés à 200.000 € HT et la subvention, au taux de 40 %, serait limitée à 80.000 €.

- ◆ Coût prévisionnel : 200.000 € HT
- ◆ GIP : 80.000 € (40 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Joinville

- Action 1-18 : voirie EMC2

Les travaux sont estimés à 178.362 € HT et la subvention, au taux de 40 %, serait limitée à 71.345 €.

- ◆ Coût prévisionnel : 178.362 € HT
- ◆ GIP : 71.345 € (40 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Joinville

- Action 3-11 : programme d'élagage des arbres et alignements remarquables

Les travaux sont estimés à 100.000 € HT et la subvention, au taux de 40 %, serait limitée à 40.000 €.

- ◆ Coût prévisionnel : 100.000 € HT
- ◆ GIP : 40.000 € (40 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Joinville

- Action 3-12 : préparation des chantiers participatifs

Les travaux sont estimés à 50.000 € HT et la subvention, au taux de 40 %, serait limitée à 20.000 €.

- ◆ Coût prévisionnel : 50.000 € HT
- ◆ GIP : 20.000 € (40 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Joinville

- Action 3-13 : mission Bern Haute-Marne 2019 – Restauration du 26 rue des Marmouzets

Les travaux sont estimés à 200.000 € HT et la subvention, au taux de 40 %, serait limitée à 80.000 €.

- ◆ Coût prévisionnel : 200.000 € HT
- ◆ GIP : 80.000 € (40 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Joinville

- Action 3-14 : rénovation de l'éclairage public des rues Plante Madame, des Mésanges, du Haut Chêne, des Hêtres, des Erables et du Bois Perrin

Les travaux sont estimés à 250.000 € HT et la subvention, au taux de 40 %, serait limitée à 100.000 €.

- ◆ Coût prévisionnel : 250.000 € HT
- ◆ GIP : 100.000 € (40 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Joinville

- Action 4-4 : réhabilitation et mise en accessibilité de l'Hôtel de Ville

Les travaux sont estimés à 1.500.000 € HT et la subvention, au taux de 40 %, serait limitée à 600.000 €.

- ◆ Coût prévisionnel : 1.500.000 € HT
- ◆ GIP : 600.000 € (40 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Joinville

- Action 4-5 : Rénovation des terrains de tennis, du stade Varinot et du gymnase Billon

Les travaux sont estimés à 150.000 € HT et la subvention, au taux de 40 %, serait limitée à 60.000 €.

- ◆ Coût prévisionnel : 150.000 € HT
- ◆ GIP : 60.000 € (40 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Joinville

Axe 10 : Protection de l'environnement

Nouvel axe

- Action 10-1 : sécurisation de la station d'épuration

Les travaux sont estimés à 200.000 € HT et la subvention, au taux de 40 %, serait limitée à 80.000 €.

- ◆ Coût prévisionnel : 200.000 € HT
- ◆ GIP : 80.000 € (40 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Joinville

- Action 10-2 : lutte contre la propagation du PCB (suppression d'un poste de transformation pollué aux biphényles polychlorés)

Les travaux sont estimés à 60.000 € HT et la subvention, au taux de 40 %, serait limitée à 24.000 €.

- ◆ Coût prévisionnel : 60.000 € HT
- ◆ GIP : 24.000 € (40 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Joinville

- Action 10-3 : sectorisation et sécurisation des réseaux d'eau potable

Les travaux sont estimés à 150.000 € HT et la subvention, au taux de 40 %, serait limitée à 60.000 €.

◆ Coût prévisionnel :	150.000 € HT
◆ GIP :	60.000 € (40 %)
◆ Maîtrise d'ouvrage :	Ville de Joinville

Il est proposé au conseil d'administration d'acter, au titre de l'action 19-30 « Contrats de Ville 2015-2020 », la modification du contrat de ville de Joinville 2015-2020.

Le tableau récapitulatif des opérations inscrites dans le contrat de ville de Joinville figure en annexe à la présente délibération.

Le contrat de ville de Joinville 2015-2020 comporte 53 opérations chiffrées. Leur coût total s'élève à 21.921.663 € (HT ou TTC).

Les montants de financement sollicités sur les projets (7.412.384 €) sont supérieurs à l'enveloppe attribuée par le Groupement pour la période 2015-2020, identique à l'enveloppe 2010-2014 (5.285.147 €).

Par conséquent, le Groupement pourra participer au financement des opérations du contrat de ville de Joinville dans la limite d'une enveloppe globale de 5.285.147 €, soit :

- o 4.242.442 € au profit de la Ville de Joinville,
- o 160.000 € au profit de l'Association Oh'ls,
- o 834.922 € au profit d'HAMARIS,
- o 7.783 € au profit de l'UCIA,
- o 40.000 € au profit de l'Hôpital Sainte-Croix.

Les arbitrages seront réalisés par le GIP Haute-Marne selon les priorités et l'avancement des projets.

Le conseil d'administration est invité par ailleurs à autoriser M. le Président à signer la convention à intervenir entre le GIP Haute-Marne et la Ville de Joinville.

La décision du conseil d'administration, concernant le contrat de ville de Joinville 2015-2020, ne vaut pas accord de financement. Chacune des 53 opérations fera l'objet, le moment venu, d'une décision individuelle en comité exécutif ou en conseil d'administration selon la délégation.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR 7 VOIX (Bertrand Ollivier ne prend pas part au vote)
DECIDE

- d'acter, au titre de l'action 19-30 « Contrats de Ville 2015-2020 », la modification du contrat de ville de Joinville 2015-2020.

Le tableau récapitulatif des opérations inscrites dans le contrat de ville de Joinville figure en annexe à la présente délibération.

Le contrat de ville de Joinville 2015-2020 comporte 53 opérations chiffrées. Leur coût total s'élève à 21.921.663 € (HT ou TTC).

Les montants de financement sollicités sur les projets (7.412.384 €) sont supérieurs à l'enveloppe attribuée par le Groupement pour la période 2015-2020, identique à l'enveloppe 2010-2014 (5.285.147 €).

Par conséquent, le Groupement pourra participer au financement des opérations du contrat de ville de Joinville dans la limite d'une enveloppe globale de 5.285.147 €, soit :

- 4.242.442 € au profit de la Ville de Joinville,
- 160.000 € au profit de l'Association Oh'Is,
- 834.922 € au profit d'HAMARIS,
- 7.783 € au profit de l'UCIA,
- 40.000 € au profit de l'Hôpital Sainte-Croix.

Les arbitrages seront réalisés par le GIP Haute-Marne selon les priorités et l'avancement des projets.

- d'autoriser M. le Président à signer la convention à intervenir entre le GIP Haute-Marne et la Ville de Joinville.

La décision du conseil d'administration, concernant le contrat de ville de Joinville 2015-2020, ne vaut pas accord de financement. Chacune des 53 opérations fera l'objet, le moment venu, d'une décision individuelle en comité exécutif ou en conseil d'administration selon la délégation.

RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE (Bertrand Ollivier ne prend pas part au vote)	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le <p style="text-align: center;">Le Commissaire du Gouvernement</p> <p style="text-align: center;">23 OCT. 2019</p>	Chaumont, le 21 OCT. 2019 LE PRESIDENT 

ACTION	Modification du contrat de ville 2015-2020 suite CA du 10/12/2018					Propositions de modifications du contrat de ville 2015-2020 CA du 23/09/2019							
	MAÎTRISE D'OUVRAGE	ACTION	HT ou TTC	MONTANT	TAUX	AIDE GIP	MAÎTRISE D'OUVRAGE	ACTION	HT ou TTC	MONTANT	TAUX	AIDE GIP	commentaires CA du 23/09/2019
	Axe 1 : Aménagement des espaces publics, voiries et cheminements doux												
1-1	Ville de Joinville	Rue du Val de Wassy et Chemin de la Côte Verte (travaux et études)	HT	1 562 965	40%	625 186	Ville de Joinville	Rue du Val de Wassy et Chemin de la Côte Verte (travaux et études)	HT	1 387 230	40%	554 892	Montants réels
1-2	Ville de Joinville	Création d'une aire de retournement rue de Tivoli et création d'une voirie Place du Champ de Tir (quartiers neufs) – travaux de	HT	62 500	24%	15 000	Ville de Joinville	Création d'une aire de retournement rue de Tivoli et création d'une voirie Place du Champ de Tir (quartiers neufs) – travaux de	HT	37 374	40%	14 950	
			HT	37 374	40%	14 950							
1-3	Ville de Joinville	Acquisition de l'Hôtel de la Poste pour sécuriser un carrefour	HT	53 650	40%	21 460	Ville de Joinville	Acquisition de l'Hôtel de la Poste pour sécuriser un carrefour	HT	53 074	40%	21 230	Montants réels
1-4	Ville de Joinville	Création d'une passerelle sur les chutes de la Marne (passerelle du Cavé)	HT	35 000	40%	14 000	Ville de Joinville	Création d'une passerelle sur les chutes de la Marne (passerelle du Cavé)	HT	29 046	40%	11 618	Montants réels
1-5													
1-10	Ville de Joinville	Aménagement de la place de la Grève et de ses abords (carrefours, rues et chemins environnants)	HT	200 000	50%	100 000	Ville de Joinville	Aménagement de la place de la Grève et de ses abords (carrefours, rues et chemins environnants)	HT	200 000	50%	100 000	
1-6	Ville de Joinville	Quai des Peceaux – Destruction de sanitaires – Transformateur à paysager	HT	25 000	40%	10 000	Ville de Joinville	Quai des Peceaux – Destruction de sanitaires – Transformateur à paysager	HT	25 000	40%	10 000	
1-7	Ville de Joinville	Création d'une liaison douce entre Joinville et Vecqueville	HT	120 000	40%	48 000	Ville de Joinville	Création d'une liaison douce entre Joinville et Vecqueville	HT	160 000	40%	64 000	En augmentation
1-8	Ville de Joinville	Aménagement du Passage du Terme (démolition d'un immeuble en péril, restauration de toiture, aménagement du cheminement arrière accédant à la Côte du Château)	HT	100 000	40%	40 000	Ville de Joinville	Aménagement du Passage du Terme (démolition d'un immeuble en péril, restauration de toiture, aménagement du cheminement arrière accédant à la Côte du Château)	HT	86 965	40%	34 783	Montants réels

ACTION	Modification du contrat de ville 2015-2020 suite CA du 10/12/2018					Propositions de modifications du contrat de ville 2015-2020 CA du 23/09/2019					commentaires CA du 23/09/2019		
	MAÎTRISE D'OUVRAGE	ACTION	HT ou TTC	MONTANT	TAUX	AIDE GIP	MAÎTRISE D'OUVRAGE	ACTION	HT ou TTC	MONTANT		TAUX	AIDE GIP
1-9	Ville de Joinville	Stabilisation et sécurisation des circulations douces sur le site du Château d'en Haut, installation de bancs, de tables de pique-nique, d'une table d'orientation et d'une signalétique touristique (éléments fixes)	HT	100 000	40%	40 000	Ville de Joinville	Mise en valeur de la colline du Château d'en Haut	HT	100 000	40%	40 000	Changement d'intitulé
1-10	Ancienne action 1-10 regroupée avec action 1-5												
1-11	Ville de Joinville	Remise en état du Parc du Petit Bois	HT	200 000	40%	80 000	Ville de Joinville	Remise en état du Parc du Petit Bois	HT	200 000	40%	80 000	
1-12	Ville de Joinville	Aménagement de la Place René Quantin	Ligne supprimée										
1-13	Ville de Joinville	Rues Léon Morel et Albert Gigoux	HT	3 117 507	50%	1 558 753	Ville de Joinville	Rues Léon Morel et Albert Gigoux	HT	3 117 507	50%	1 558 753	
1-14							Ville de Joinville	Rénovation de l'avenue Antoine de Saint-Exupéry, des rues Jean Mermoz, de la Fontaine d'Andélot, de la Genevroye, Marcand, des Tanneries, du Valleroy, de Nusement, Camille Gillet, du Pontcelot, place du Général De Gaulle, Philippe Lebon (ancien site Hôtel de la Poste)	HT	1 200 000	40%	480 000	Nouvelle ligne
1-15							Ville de Joinville	Requalification du Quartier du Champ de Tir	HT	822 000	40%	328 800	Nouvelle ligne
1-16							Ville de Joinville	Rénovation du Passage de la Poterne	HT	150 000	40%	60 000	Nouvelle ligne
1-17							Ville de Joinville	Création du parking des Ursulines	HT	200 000	40%	80 000	Nouvelle ligne
1-18							Ville de Joinville	Voiture EMC2	HT	178 362	40%	71 345	Nouvelle ligne

ACTION	Modification du contrat de ville 2015-2020 suite CA du 10/12/2018				Propositions de modifications du contrat de ville 2015-2020 CA du 23/09/2019				commentaires CA du 23/09/2019				
	MAÎTRISE D'OUVRAGE	ACTION	HT ou TTC	MONTANT	TAUX	AIDE GIP	MAÎTRISE D'OUVRAGE	ACTION		HT ou TTC	MONTANT	TAUX	AIDE GIP
Axe 2 : Accueil de nouvelles populations sur la ville de Joinville													
2-1	Ville de Joinville	Primes de façades	TTC	1 000 000	40%	400 000	Ville de Joinville	Primes de façades	TTC	1 250 000	40%	500 000	En augmentation
2-2	Ville de Joinville	Travaux bâtiment 13 rue des Royaux	HT	18 355	40%	7 342	Ville de Joinville	Travaux bâtiment 13 rue des Royaux	HT	18 355	40%	7 342	
				1 527 166		306 537				1 527 166		306 537	
2-3	Ville de Joinville	Travaux bâtiment 31 rue des Royaux	TTC	43 220	40%	17 288	Ville de Joinville	Travaux bâtiment 31 rue des Royaux	TTC	43 220	40%	17 288	
2-4	Ville de Joinville	Acquisition de l'îlot des Cloutiers et aménagement de la place	HT	50 000	40%	20 000	Ville de Joinville	Acquisition de l'îlot des Cloutiers et aménagement de la place	HT	10 000	40%	4 000	En diminution
2-5	Ville de Joinville	Acquisition et mise en sécurité des bâtiments 2 rue de la Côte du Château, 4 rue du Temple, 22 rue des Capucins, 25 et 26 rue des Marmouzets, 32 rue des Royaux, 21 rue des Marmouzets, 1 rue Marcand, 28 rue des Capucins, 22 rue des Royaux, 7 rue du Faubourg Saint-Jacques et 1 rue des Chanoinés	HT	300 000	50%	150 000	Ville de Joinville Ces opérations peuvent, le cas échéant, être portées par Hamais, avec Marmouzets, 1 rue Marcand, 2-22 et 32 rue des Royaux, 7 rue du Faubourg Saint-Jacques et 1 rue des Chanoinés avec une base TTC et un taux de subvention adapté	Acquisition et mise en sécurité de bâtiments 2 rue de la Côte du Château, 22 et 28 rue des Capucins, 6-20-21-22-24-25 rue des Marmouzets, 1 rue Marcand, 2-22 et 32 rue des Royaux, 7 rue du Faubourg Saint-Jacques et 1 rue des Chanoinés	HT	300 000	40%	120 000	Changement d'intitulé Baisse du taux et du montant de subvention Possibilité de maîtrise d'ouvrage HAMARIS
2-6	Association Territoires zéro chômeur Ville de Joinville	Reconversion des friches urbaines : Paradis, annexe de l'hôtel de la poste, AVK	HT	500 000	50%	250 000	Association Territoires zéro chômeur Ville de Joinville	Rénovation des lieux ou de production	HT	100 000	50%	50 000	Changement d'intitulé En diminution
Axe 3 : Sauvegarde du patrimoine													
3-1	Ville de Joinville	Acquisition d'équipements de vidéo surveillance	HT	50 000	40%	20 000	Ville de Joinville	Acquisition d'équipements de vidéo surveillance	HT	120 000	40%	48 000	En augmentation

ACTION	Modification du contrat de ville 2015-2020 suite CA du 10/12/2018					Propositions de modifications du contrat de ville 2015-2020 CA du 23/09/2019					commentaires CA du 23/09/2019		
	MAÎTRISE D'OUVRAGE	ACTION	HT ou TTC	MONTANT	TAUX	AIDE GIP	MAÎTRISE D'OUVRAGE	ACTION	HT ou TTC	MONTANT		TAUX	AIDE GIP
3-2	Ville de Joinville	Sécurité publique – démolition d'une maison 5 avenue de Lorraine à Joinville	HT	9 290	40%	3 716	Ville de Joinville	Sécurité publique – démolition d'une maison 5 avenue de Lorraine à Joinville	HT	9 290	40%	3 716	
3-3	Ville de Joinville	Signalétique globale (flux véhicules, piétons, tourisme) + plan cavalier	HT	120 000	40%	48 000	Ville de Joinville	Signalétique globale (flux véhicules, piétons, tourisme, panneaux d'information publique lumineux)	HT	120 000	40%	48 000	Changement d'intitulé
3-4	Ville de Joinville	Restauration de l'église Notre-Dame et de ses abords (rues et places environnantes)	HT	500 000	40%	200 000	Ville de Joinville	Restauration de l'église Notre-Dame et de ses abords (rues et places environnantes)	HT	700 000	40%	280 000	En augmentation
3-5	Ville de Joinville	Réhabilitation du garage Coisy – 23 rue de la Harpe à Joinville	HT	41 000	40%	16 400	Ville de Joinville	Réhabilitation du garage Coisy – 23 rue de la Harpe à Joinville	HT	41 000	40%	16 400	
3-6	Ville de Joinville	Réhabilitation de façades 13 et 15 rue des Marmouzets	HT	23 000	40%	9 200	Ville de Joinville	Réhabilitation de façades 13 et 15 rue des Marmouzets	HT	22 659	40%	9 063	Montants réels
3-7	Ville de Joinville	Remplacement des sièges de l'Auditoire (éléments fixes)	HT	120 000	40%	48 000	Ville de Joinville	Remplacement des sièges de l'Auditoire (éléments fixes)	HT	120 000	40%	48 000	
3-8	Ville de Joinville	Aménagement du bâtiment municipal 13 et 15 rue des Marmouzets	HT	12 000	40%	4 800	Ville de Joinville	Aménagement du bâtiment municipal 13 et 15 rue des Marmouzets	HT	10 273	40%	4 109	Montants réels
3-9	Ville de Joinville	Restauration et mise en sécurité du patrimoine mobilier et du petit patrimoine immobilier communal	HT	60 000	40%	24 000	Ville de Joinville	Restauration et mise en sécurité du patrimoine mobilier et du petit patrimoine immobilier communal	HT	60 000	40%	24 000	
3-10	Ville de Joinville	Mise en lumière du centre historique	HT	150 000	40%	60 000	Ville de Joinville	Mise en lumière du centre historique	HT	150 000	40%	60 000	
3-11							Ville de Joinville	Programme d'élagage des arbres et alignements remarquables	HT	100 000	40%	40 000	Nouvelle ligne
3-12							Ville de Joinville	Préparation des chantiers participatifs	HT	50 000	40%	20 000	Nouvelle ligne

ACTION	Modification du contrat de ville 2015-2020 suite CA du 10/12/2018					Propositions de modifications du contrat de ville 2015-2020 CA du 23/09/2019					commentaires CA du 23/09/2019		
	MAÎTRISE D'OUVRAGE	ACTION	HT ou TTC	MONTANT	TAUX	AIDE GIP	MAÎTRISE D'OUVRAGE	ACTION	HT ou TTC	MONTANT		TAUX	AIDE GIP
3-13							Ville de Joinville	Mission Bern Haute-Marne 2019 Restauration du 26 rue des Marmouzeys	HT	200 000	40%	80 000	Nouvelle ligne
3-14							Ville de Joinville	Rénovation de l'éclairage public des rues Plante Madame, des Mésanges, du Haut Chêne, des Héêtres, des Erables et du Bois Perrin	HT	250 000	40%	100 000	Nouvelle ligne
Axe 4 : Accueil de services													
4-1	Ville de Joinville	Réhabilitation de charpentes de bâtiments communaux et accessibilité : mairie, ateliers municipaux, bibliothèque des Broys d'Or, gymnase Billon, salles des fêtes Raymond Hanin	HT	600 000	40%	240 000	Ville de Joinville	Réhabilitation et mise en accessibilité de bâtiments communaux (Auditoire, Gymnase Billon, Bibliothèque, ateliers communaux, salle des fêtes Raymond Hanin)	HT	250 000	40%	100 000	Changement d'intitulé En diminution
4-2	Ville de Joinville	Installation des services de la Direction départementale des territoires au 31 rue Aristide Briand	TTC	198 650	40%	79 460	Ville de Joinville	Installation des services de la Direction départementale des territoires au 31 rue Aristide Briand	TTC	190 881	40%	76 353	Montants réels
4-3	Association Oh'Is Lucarne	Programme Oh'Is Lucarne	HT	400 000	40%	160 000	Association Oh'Is Lucarne	Programme Oh'Is Lucarne	HT	400 000	40%	160 000	
4-4							Ville de Joinville	Réhabilitation et mise en accessibilité de l'Hôtel de Ville	HT	1 500 000	40%	600 000	Nouvelle ligne
4-5							Ville de Joinville	Rénovation des terrains de tennis, du stade Varinot et du gymnase Billon	HT	150 000	40%	60 000	Nouvelle ligne
Axe 5 : Opérations portées par l'Office public de l'habitat HAMARIS													
5-1		Démolition de 30 logements et construction de 28 logements - Quartier du Champ de Tir					Démolition de 30 logements et construction de 28 logements - Quartier du Champ de Tir						
5-1-1		Démolition de logements	30	TTC	284 804	40%	113 922	Démolition de logements	30	TTC	284 804	40%	113 922

Modification du contrat de ville 2015-2020 suite CA du 10/12/2018		Propositions de modifications du contrat de ville 2015-2020 CA du 23/09/2019					commentaires CA du 23/09/2019
ACTION	MAÎTRISE D'OUVRAGE	ACTION	HT ou TTC	MONTANT	TAUX	AIDE GIP	
5-1-2	HAMARIS	Construction d'une 1ère tranche de 11 logements individuels	TTC	1 828 000	9%	165 000	
5-1-3		Construction d'une 2e tranche de 15 logements individuels	TTC	2 400 000	10%	240 000	
5-1-4		Construction de 2 logements rue des Chèvres	TTC	340 000	9%	32 000	
5-2		Réhabilitation de logements anciens en centre-ville					
5-2-1		Réhabilitation de 1 logement 2 rue des Royaux	TTC	290 000	40%	116 000	
5-2-2	HAMARIS	Réhabilitation de 2 logements rue de Nuisement	TTC	420 000	40%	168 000	
5-2-3							
Axe 6 : Opérations portées par la Communauté de communes du Bassin de Joinville en Champagne							
6-1	Communauté de communes du Bassin de Joinville en Champagne	Création d'un hôtel d'entreprises sur la zone artisanale de la Joinchère	HT	2 888 000	40%	1 155 200	
Axe 7 : Opérations portées par l'UCIA							
7-1	UCIA	Acquisition de 12 stands	HT	19 457	40%	7 783	
Axe 8 : Opérations portées par l'Hôpital Sainte-Croix de Joinville							
8-1	Hôpital Sainte-Croix de Joinville	Création d'un musée de l'hôpital	HT	100 000	40%	40 000	
Axe 9 : Revitalisation économique							
9-1	Ville de Joinville	Revitalisation du commerce (boutique éphémère, boutique en fête, à l'essai, etc.), communication "osez Joinville"	TTC	100 000	50%	50 000	
9-1	Ville de Joinville	Revitalisation du commerce (boutique éphémère, boutique en fête, coup de pouce à mon commerce, opération FSAC)	TTC	120 000	40%	48 000	Changement d'intitulé En augmentation
Axe 10 : Protection de l'Environnement							
10-1	Ville de Joinville	Sécurisation de la station d'épuration	HT	200 000	40%	80 000	Nouvelle ligne
10-2	Ville de Joinville	Lutte contre la propagation du PCB (biphényles polychlorés)	HT	60 000	40%	24 000	Nouvelle ligne

ACTION	Modification du contrat de ville 2015-2020 suite CA du 10/12/2018						Propositions de modifications du contrat de ville 2015-2020 CA du 23/09/2019						
	MAÎTRISE D'OUVRAGE	ACTION	HT ou TTC	MONTANT	TAUX	AIDE GIP	MAÎTRISE D'OUVRAGE	ACTION	HT ou TTC	MONTANT	TAUX	AIDE GIP	commentaires CA du 23/09/2019
10-3							Ville de Joinville	Securisation et sécurisation des réseaux potables d'eau	HT	150 000	40%	60 000	Nouvelle ligne
	TOTAL DU CONTRAT DE VILLE 2015-2020			20 076 938	34%	6 744 497	TOTAL DU CONTRAT DE VILLE 2015-2020			21 921 663	34%	7 412 384	

